

REPUBLIQUE TOGOLAISE



Travail – Liberté - Patrie

REVUE SECTORIELLE DU SECTEUR DE L'EDUCATION

Lomé du 24 au 26 Juillet 2019

AIDE-MEMOIRE

Août 2019

Table des matières

Introduction	3
1. Les principaux résultats du RESEN par sous secteur	4
2. Les caractéristiques d'un PSE crédible	9
3. Les différents scénarios de politique éducative et leurs implications	9
3. Les enseignants volontaires versus enseignants subventionnés par l'Etat	13
4. Les prévisions de financement des partenaires techniques et financiers (PTF)	16
5. La scolarisation des filles	18
6. Les matrices stratégiques	20
6.1 Enseignement Préscolaire	21
6.2 Enseignement Primaire	23
6.3 Enseignement Secondaire	30
6.4 Enseignement Technique et Formation Professionnelle	37
6.5 Alphabétisation et Education non formelle	41
6.6 Enseignement supérieur et recherche scientifique	44

Introduction

La huitième revue conjointe du secteur de l'éducation au Togo, entre le gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s'est tenue à Lomé du 24 au 26 juillet 2019 au Complexe Scientifique du Lycée de Tokoin. Cette revue revêt un caractère exceptionnel dans la mesure où le gouvernement togolais et ses partenaires ont saisi l'opportunité de cette revue pour présenter les avancées sur l'élaboration du prochain Plan Sectoriel de l'Education 2020 – 2030.

Pour rappel, depuis l'élaboration du précédent PSE 2014 – 2025, la situation éducative au Togo a évolué ces dernières années avec la mise en œuvre de plusieurs réformes importantes pour améliorer l'efficacité interne et externe du système éducatif. Parallèlement, de nouveaux défis éducatifs sont apparus à tous les niveaux. Face aux changements opérés ces dernières années, le gouvernement togolais a souhaité faire un nouveau bilan sur les avancées réalisées afin de rendre compte des progrès réalisés depuis 2012 mais également d'identifier les défis qui restent à relever pour améliorer la performance globale du système en lien avec le Plan National de Développement (PND) et les objectifs de développement durable (ODD). En accord avec les partenaires techniques et financiers, il a été décidé durant la revue sectorielle d'avril 2017, de mettre à jour les documents de stratégies sectorielles afin de réviser le plan sectoriel de l'éducation et d'élaborer un nouveau plan d'action triennal budgétisé. Ce travail soutiendra par ailleurs la prochaine requête du Togo auprès du Partenariat Mondial pour l'Éducation.

Dans cette perspective, le Togo s'est lancé dans la mise à jour de son analyse sectorielle du système éducatif (RESEN) puis de son modèle de simulation financière de l'éducation qui permet d'apprécier les implications financières de différents scénarios de politique éducative qui s'offrent au pays pour répondre aux principaux défis identifiés dans l'analyse. Sur cette base, une note de cadrage a été préparée et des arbitrages effectués (avril 2019) par les autorités togolaises.

La première étape de la révision du PSE 2020 – 2030 a démarré avec l'organisation d'ateliers de réflexion stratégique dont l'objectif était d'identifier les grandes stratégies à mettre en place dans les 10 prochaines années pour relever les défis qui se présentent au système éducatif. Pour chaque sous-secteur, une équipe technique nationale (ETN) a été constituée. Les ateliers se sont déroulés comme suit :

- ✓ Du 02 au 04 mai 2019 : Enseignement Technique et Formation professionnelle + Alphabétisation et Education Non Formelle
- ✓ Du 08 au 10 mai : Enseignement supérieur et recherche scientifique
- ✓ DU 13 au 16 mai : Enseignement préscolaire, primaire et secondaire

Ces ateliers ont permis d'élaborer des matrices stratégiques qui vont servir de base à l'élaboration du prochain PSE. Afin de garantir une bonne appropriation de ces matrices et de s'assurer de recueillir les commentaires de tous les acteurs du secteur éducatif, il a été décidé de les présenter lors de la présente revue sectorielle et de baser les travaux de groupe sur elles.

Les principaux objectifs de cette revue sectorielle étaient de :

- Présenter les principaux résultats du RESEN
- Partager les différents scénarios de politique éducative et leurs implications techniques et financières
- Partager / enrichir les matrices stratégiques du prochain PSE 2020 - 2030 élaborées lors des ateliers de réflexion stratégique

1. Les principaux résultats du RESEN par sous secteur

Le RESEN a été élaboré par une Equipe Technique Nationale (ETN) composé de cadres de plusieurs ministères :

- ✓ Ministères des enseignements primaire et secondaire
- ✓ Ministère de l'enseignement technique et la formation professionnelle
- ✓ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ✓ Ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation
- ✓ Ministère de l'économie et des Finances
- ✓ Ministère de la planification du développement et de la coopération
- ✓ Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique

L'équipe technique nationale a reçu l'appui technique de l'UNESCO – IPE/Pôle de Dakar et de l'UNICEF.

a. Une forte pression démographique qui pèse sur le système éducatif

Le Togo connaît une croissance démographique rapide qui sera encore soutenue entre 2010 et 2030 (+2,68 % en moyenne par an). De plus de six millions en 2010, la population togolaise passera à un peu plus de dix millions en 2030 toujours avec une forte proportion de jeunes (37,2 % de moins de 15 ans en 2030 contre 41,7 % en 2010). Des efforts importants devront donc continuer à être menés pour que l'offre éducative suive la demande en éducation (constructions d'infrastructures, recrutement et formation des enseignants, etc.).

Tableau 1 : Population togolaise en 2010 et prévisions pour 2030

	2010	2030
Population totale (en milliers)	6 191	10 507
Taux d'accroissement annuel moyen de la population	1981-2010 2,84%	2010-2030 2,68%
Population de moins de 15 ans (%)	41,7	37,2
Population 6-11 ans (%)	15,9	14,4
Population 12-15 ans (%)	9,0	8,9
Population 16-18 ans (%)	6,1	6,3

Sources : INSEED, Nations-Unies

b. Une situation macroéconomique favorable

Les recettes internes de l'État ont considérablement augmenté au cours des dernières années (de 252,4 à 621,4 milliards Fcfa entre 2009 et 2017) grâce à une croissance économique relativement soutenue entre 2008 et 2017 (5,8 % par an) et une amélioration significative du recouvrement des impôts et des taxes (les recettes internes de l'Etat représentent 22,4 % du PIB en 2017 contre 15,9 % en 2009).

c. Une priorité budgétaire pour l'éducation affichée sur les dépenses courantes

La priorité pour l'éducation reste forte. En 2017, le budget total de l'État alloué à l'éducation a été de 19 %¹. Toutefois, cette priorité est portée essentiellement par les dépenses courantes qui représentent 24,6% du budget de fonctionnement de l'Etat en 2017² contre seulement 1,9 % du budget d'investissement de l'État³.

¹ Moyenne de 17,3% entre 2009 et 2017

² Moyenne de 25,1% entre 2009 et 2017

³ Moyenne de 2% entre 2009 et 2017

Ainsi, si les marges de manœuvre pour une augmentation du budget dédié à l'éducation sont faibles sur les dépenses courantes, il semble exister certaines marges sur les dépenses d'investissement⁴.

d. Une répartition des dépenses courantes en éducation orientée vers l'enseignement de base

Les dépenses courantes en éducation, en 2017, ont été orientées en priorité vers l'enseignement de base : 3,5% pour le préscolaire (avec un doublement de cette part depuis 2011), 46,3% pour le primaire, et 16,2% pour le 1^{er} cycle du secondaire général. L'enseignement supérieur a bénéficié de 17,7%, et cette part a connu une augmentation depuis 2011 (16,7 %). Le 2nd cycle de l'enseignement secondaire général et l'enseignement et la formation techniques et professionnels (ETFP) ont vu une diminution des parts allouées entre 2011 et 2017 : de 11,8% à 9,6% pour le 2nd cycle du secondaire général et de 6,1% à 5,5% pour l'ETFP. Enfin, les écoles normales d'instituteurs ne représentaient en 2017 que 0,8 % des dépenses et le sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle 0,1 %.

Tableau 2 : Evolution de la répartition des dépenses courantes en éducation par sous-secteur entre 2011 et 2017

	2011	2017
Préscolaire	1,8%	3,5%
Primaire	48%	46,3%
Secondaire général 1 ^{er} cycle	15%	16,2%
Secondaire général 2 nd cycle	11,8%	9,6%
ENI	0,3%	0,8%
ETFP	6,1%	5,5%
SUP	16,7%	17,7%
AENF	0,1%	0,1%

Sources : Ministère de l'économie et des finances et calcul des auteurs

e. Une substitution progressive des enseignants fonctionnaires par des volontaires

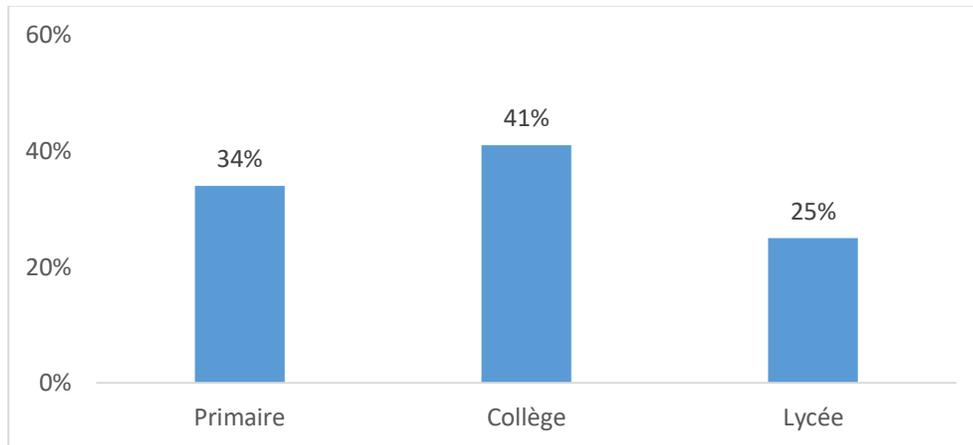
Entre 2011 et 2017, le Togo a connu une augmentation importante de la dépense unitaire salariale des enseignants fonctionnaires. Celle-ci a augmenté, en valeur réelle sur la période, de 37 % à l'enseignement primaire, 27 % au collège et 45 % au lycée. En comparaison avec des pays de la sous-région à niveau de richesse identique, la dépense unitaire salariale enseignante au Togo est 1,8 à 2,5 fois supérieure⁵.

Cette dépense unitaire salariale élevée engendre le recours à des enseignants volontaires non formés pris en charge soit sur le budget de l'État (à un coût nettement plus bas que les enseignants fonctionnaires) soit directement par les familles. En 2017, on note 27 % d'enseignants volontaires au primaire, et respectivement 41 % et 25 % au collège et au lycée (alors qu'il n'y en avait pas au secondaire en 2011). Une privatisation progressive (les effectifs croissent plus rapidement dans les écoles privées que publiques à tous les niveaux d'enseignement) et le recours à des enseignants volontaires dans les écoles publiques alourdissent les dépenses d'éducation des familles et risquent d'hypothéquer les objectifs d'un enseignement de base pour tous (4% des jeunes togolais n'accèdent jamais à l'école primaire en 2017).

⁴ Le Partenariat Mondial pour l'Éducation recommande que 20% du budget exécuté de l'Etat soit alloué à l'éducation

⁵ Au Togo, en 2017, la dépense unitaire salariale des enseignants fonctionnaires est de 8,2 fois le PIB/habitant au primaire (contre 3,3 pour la moyenne des autres pays comparateurs), 9,9 fois le PIB/habitant au collège (contre 5,4 pour les autres pays) et 11,9 fois le PIB/habitant au lycée (contre 6,7 pour les autres pays)

Graphique 1 : Proportion d'enseignants volontaires en situation de classe en 2017-2018



Source : calcul des auteurs à partir des données du MEPS

f. Une contribution financière importante des familles pour l'éducation de leurs enfants

Les familles togolaises contribuent très fortement aux dépenses éducatives de leurs enfants puisque plus de la moitié (56 %) des dépenses courantes en éducation est supportée par les familles. Cette répartition entre Etat et Ménages diffère selon les niveaux d'enseignement mais toujours avec une contribution majoritaire des ménages : 54% pour le préscolaire, 51% pour le primaire, 65% pour le 1^{er} cycle du secondaire, 59 % pour le 2nd cycle du secondaire, 63 % pour l'ETFP et 56% pour l'enseignement supérieur.

g. Une amélioration dans les scolarisations entre 2011 et 2018

Les scolarisations se sont améliorées quasiment à tous les niveaux d'enseignement entre 2011 et 2018. La couverture à l'enseignement préscolaire a plus que doublé sur la période et 34 % des enfants togolais sont préscolarisés en 2018 (contre seulement 14 % en 2011). En 2018, 4 % des enfants n'entrent toujours pas à l'école primaire (contre 6 % en 2011) et 91 % des enfants achèvent le cycle primaire (contre 76 % en 2011).

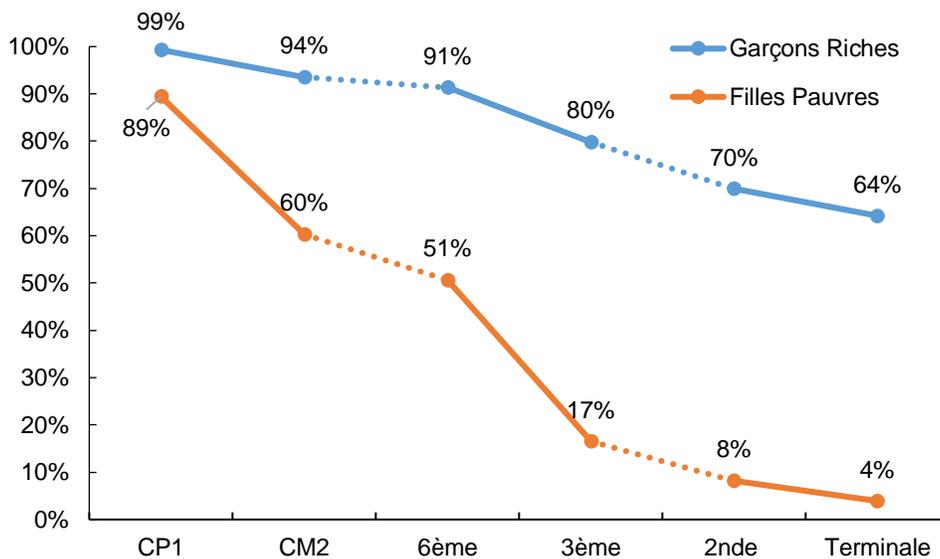
Pour les autres niveaux d'enseignement, en 2018, 75 % des enfants accèdent au collège (contre 69 % en 2011) et 48 % l'achèvent (contre 41 % en 2011). 29 % accèdent au lycée (contre 26 % en 2011) et 18 % l'achèvent (contre 15% en 2011). Le sous-secteur de l'ETFP, quant à lui, est peu développé, ses effectifs représentant seulement 5,8% des effectifs de l'enseignement secondaire en 2017 (contre 6,3% en 2011). L'enseignement supérieur a amélioré sa couverture scolaire avec 1 256 étudiants pour 100 000 habitants en 2018 (contre 977 étudiants pour 100 000 habitants en 2011). Enfin, en 2018, on compte 10 000 apprenants en alphabétisation de base. Il faut noter ici que cet ordre d'enseignement a perdu 16 000 apprenants entre 2011 et 2018.

h. Des disparités importantes dans les scolarisations

En 2017, les enfants de 6-11 ans non scolarisés sont très majoritairement de zones rurales (88,1 % contre 11,9 % pour les zones urbaines), se situent essentiellement dans les régions du nord (27,9 % dans les Savanes et 27 % à Kara). Ils sont issus de familles pauvres (80,5 % proviennent des 40 % des familles les plus pauvres du pays), et sont plutôt des filles (53 %) que des garçons (47 %).

La chance d'accès aux différents niveaux d'enseignement varie selon certaines caractéristiques.

Graphique 2 : Probabilités d'accès et d'achèvement à chaque niveau d'enseignement selon le genre et le niveau de richesse, année 2017



Sources : Base de données du MICS6 2017 et calcul des auteurs

Pratiquement tous les garçons issus de famille riche accèdent à l'enseignement primaire et 94 % achèvent ce cycle. Leurs probabilités d'accéder au collège et de l'achever sont respectivement de 91 et 80 % et celles d'accéder au lycée et de l'achever de 70 et 64 %. Les filles issues de famille pauvre ont une probabilité d'accéder au primaire de 89 % mais seulement de 60 % de l'achever. Elles ont seulement une probabilité de 51 % d'accéder au collège et 17 % de l'achever. Cette probabilité n'est plus que de 8 % pour l'accès au lycée et 4 % pour l'achèvement du lycée, ce qui signifie qu'il n'y a quasiment pas de filles pauvres à l'enseignement supérieur.

i. La scolarisation des enfants à besoins spécifiques (EABS)

Au moment de l'élaboration du RESEN, les données statistiques sur les enfants à besoin spécifique n'étaient pas disponibles. Toutefois, les ministères en charge de l'éducation ont introduit en 2019 la collecte des données sur les EABS dans le système d'information de gestion de l'éducation (SIGE). Ce qui signifie que dans les années à venir, les informations sur la scolarisation des EABS devraient être disponibles.

j. Les redoublements ont diminué mais la politique des sous-cycles à l'enseignement primaire n'est pas effective

Concernant l'efficacité interne du système, on note une diminution des redoublements à tous les niveaux d'enseignement. Au primaire, la proportion de redoublants est passée de 21,5% en 2011 à 13,7% en 2018 mais la politique des sous-cycles⁶ n'est pas effective puisque si les redoublements ont été interdits à l'intérieur d'un sous-cycle, les enseignants ne semblent pas la respecter. La question de la sensibilisation et du dialogue avec les enseignants sur la pratique du redoublement et la politique des sous-cycles mérite d'être soulevée avec attention dans la mesure où l'interdiction administrative ne semble pas être acceptée. Au collège et au lycée, en 2018, les proportions de redoublants sont respectivement de 20,2 % (-1,8 points par rapport à 2011) et de 24,4% (-10,5 points par rapport à 2011).

⁶ L'enseignement primaire togolais est composé de 3 sous-cycles : CP1-CP2, CE1-CE2 et CM1-CM2 et les programmes sont conçus sur 2 années entières avec interdiction de redoubler à l'intérieur d'un sous-cycle, le redoublement n'intervenant qu'en fin de sous-cycle si l'élève n'a pas les compétences minimales requises pour continuer dans le sous-cycle suivant.

k. Un déficit dans les acquis scolaires dès l'enseignement primaire

En 2017, seuls 70 % des individus de 22 à 44 ans qui n'ont achevé qu'un enseignement primaire complet sont durablement alphabétisés, traduisant un manque d'efficacité du système en termes de transmission des acquis scolaires. L'évaluation des acquis menée par le PASEC⁷ en 2014 a montré que 3 élèves sur 5 à la fin de l'enseignement primaire n'ont pas le seuil suffisant de compétences en français, et qu'1 sur 2 ne l'a pas en mathématiques.

l. Une incohérence dans l'allocation des enseignants dans les écoles

L'allocation des enseignants dans les écoles primaires publiques est problématique au Togo. En 2018, 41 % du processus d'allocation des enseignants dans les écoles primaires publiques ne tient pas compte des effectifs d'élèves mais d'autres facteurs. Au-delà d'un problème de gestion et d'efficacité de la dépense publique en éducation, cela pose également un problème d'équité dans la mesure où les enseignants fonctionnaires sont très peu déployés dans les zones rurales défavorisées où se trouvent les familles les plus pauvres, et que de fait, ces familles sont alors obligées de recourir à des enseignants volontaires (non formés) pour la scolarisation de leurs enfants.

m. Une offre éducative qui ne répond pas à la demande économique

L'une des finalités de tout système éducatif est de fournir des compétences aux individus leur permettant de bien s'insérer sur le marché du travail. Au Togo, on note une inadéquation relativement prononcée entre l'offre de formation et les besoins de main d'œuvre du marché du travail. Même si le taux de chômage est relativement bas en 2015 (3,4 %), celui-ci cache un fort taux de sous-emploi (24,9 %).

L'orientation scolaire privilégie clairement l'enseignement général au détriment de l'enseignement et la formation techniques et professionnels, dans la mesure où les effectifs de l'ETFP ne représentent que 5,8% des effectifs du secondaire. Cela interroge sur le dispositif d'orientation scolaire ainsi que sur le manque d'informations et de valorisation de l'ETFP au niveau national puisque ce sous-secteur apparaît souvent comme dévalorisant et non attrayant pour les individus, alors même que l'ETFP développe des compétences techniques et professionnelles visant à s'insérer sur le marché du travail, à la condition que les formations proposées soient en adéquation avec les besoins de main d'œuvre. Or, si 56 % des emplois sont agricoles au Togo, seuls 0,6 % des effectifs scolarisés à l'ETFP en 2017 le sont dans une formation agricole. Et à l'enseignement supérieur, seuls 2 % des étudiants sont dans des filières en lien avec l'agriculture. Il y a donc clairement un problème au niveau de l'offre de formation qui ne semble pas répondre aux besoins du marché du travail.

Les filières scientifiques au lycée sont très peu développées, et de fait également à l'enseignement supérieur (7 % des étudiants). En revanche, une grande partie des étudiants (73 %) sont dans des filières moins porteuses sur le marché du travail (en termes de nombre d'individus formés) comme le commerce, l'administration, le droit, les sciences sociales et les lettres et arts.

Les analyses du RESEN vont ainsi permettre d'identifier les principaux défis à relever dans le prochain PSE 2020 – 2030.

⁷ Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'éducation des Etats et gouvernements de la francophonie)

2. Les caractéristiques d'un PSE crédible

Dans la mesure où cette revue se focalise essentiellement sur l'élaboration du prochain PSE, le Partenariat Mondial de l'Education a rappelé en ouverture des présentations, les principales caractéristiques d'un PSE de qualité⁸. Ces principales caractéristiques sont les suivantes :

Un PSE guidé par une vision d'ensemble: Un plan incorpore une vision de long terme pour le système éducatif du pays. Il prend en compte la politique nationale de développement, la méthode pour concrétiser cette vision, les principes et les valeurs sur lesquelles est fondée cette approche. Il définit qui doit bénéficier d'une éducation, et dans quel but.

Un PSE stratégique : Un plan définit des stratégies et met en avant des priorités afin de concrétiser la vision politique, en prenant en compte les moyens humains, techniques, et financiers nécessaires. Il doit spécifier la manière dont l'offre éducative va être proposée, à quel coût, et identifier les sources de financement.

Un PSE exhaustif : Un plan doit prendre en compte tous les sous-secteurs de l'éducation, ainsi que l'éducation non formelle, et l'alphabétisation des adultes. Il met en cohérence l'ensemble des sous-secteurs, et considère l'éducation comme s'inscrivant dans le parcours d'une vie.

Un PSE factuel : Un plan est fondé sur des données et des analyses qui identifient les problèmes du système éducatif, et des causes que les stratégies et programmes qui seront développés vont tenter de résoudre.

Un PSE réalisable : Un plan se base sur une analyse des moyens disponibles et prend en compte les contraintes financières, techniques et politiques afin d'assurer sa mise en œuvre effective. Il doit être accompagné d'un plan de mise en œuvre.

Un PSE qui tient compte des disparités : Un plan devrait reconnaître et corriger les inégalités telles que celles entre filles et garçons et autres inégalités comme celles dues au lieu de vie, au statut socio-économique, à l'origine ethnique ainsi qu'aux capacités des individus.

Un PSE qui tient compte du contexte : Un plan doit inclure une analyse des vulnérabilités du pays, tels que les conflits, les catastrophes et les crises économiques, et doit aborder la préparation, la prévention et l'atténuation des risques pour assurer la résilience du système.

3. Les différents scénarios de politiques éducatives et leurs implications

Une équipe technique restreinte a été constituée pour élaborer le modèle de simulation financière à partir duquel quatre scénarios de politiques éducatives ont été identifiés. Ces scénarios se basent sur les estimations :

- (i) du montant des ressources qui pourraient être mobilisées pour l'éducation sur la période considérée (2020-2030)
- (ii) des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les différents cycles d'enseignement compte tenu des réponses envisagées aux défis du système éducatif pour la période 2020-2030.

Le principal paramètre d'arbitrage de politique éducative retenu est le statut et la politique salariale des enseignants.

⁸ Ces principes sont détaillés dans le guide pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation, qui a été élaboré par le Partenariat Mondial de l'Education et l'IPE.

Scénario	Paramètre principale
SC 1	Recours uniquement à des enseignants fonctionnaires (primaire et secondaire) Taux d'encadrement acceptable Le scénario 1 est considéré comme étant idéal en terme d'objectif éducatifs mais engendre des gaps de financement importants
SC 2	Recours uniquement à des enseignants fonctionnaires (primaire et secondaire) mais dans la limite possible des ressources financières de l'Etat
SC 3	Recours à des fonctionnaires et à une autre catégorie d'enseignants entièrement subventionnée par l'Etat
SC 4	Recours à des fonctionnaires et à une catégorie d'enseignants subventionnée par l'Etat Taux d'encadrement légèrement plus élevé.

Les différents scénarios sont présentés par sous-secteur.

Alphabétisation et Education Non Formelle – Objectifs 2030

	Année de base 2018	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4
Effectifs Education non formelle	90	760	500	500	500
Effectifs Alphabétisation de base	10 064	40 000	30 000	30 000	30 000
Effectifs Post alphabétisation	2 227	26 000	19 000	19 000	19 000
% financé par l'Etat	34,4%	40,0%	40,0%	40,0%	40,0%

Hormis pour le scénario 1, les objectifs à atteindre en 2030 au niveau des effectifs sont les mêmes et la part des financements de l'Etat augmente.

Enseignement Préscolaire - Objectifs 2030

	Année de base 2018	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4
Taux de couverture préscolaire 4-5 ans	34%	100%	60%	60%	60%
% effectifs publics	68,9%	77%	77%	77%	77%
% effectifs du privé	23,1%	23%	23%	23%	23%
% effectifs communautaire	8,0%	0%	0%	0%	0%

Dans l'enseignement préscolaire, les scénarios sont les mêmes. Il faut noter la poursuite de la politique du gouvernement de transformer les établissements communautaires en établissements publics.

Enseignement Primaire et Secondaire - Objectifs 2030

	Année de base 2018	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4
Taux d'accès au CP1	123,0%	105,0%	105,0%	105,0%	105,0%
Taux de Promotion CM2-6ème	84,0%	90,0%	88,0%	88,0%	88,0%
Taux de Promotion 3ème-2nde	42,8%	80,0%	50,0%	45,0%	40,0%

La variation dans le taux de promotion 3^{ème} – 2^{nde} est à mettre en relation avec l'augmentation des effectifs qui vont dans l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Coefficient d'efficacité interne	Année de base 2018	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4
Taux de redoublement à l'intérieur d'un sous-cycle	14,7%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Taux de redoublement entre sous-cycle	13,4%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Taux de redoublement dans le collège (6, 5 et 4)	19,7%	15,0%	15,0%	15,0%	15,0%
Taux de redoublement 3ème	25,4%	15,0%	15,0%	15,0%	15,0%

Pour l'ensemble des scénarios, les efforts à mener sont les mêmes pour améliorer l'efficacité interne du système en diminuant les redoublements et notamment, faire respecter la politique des sous cycles.

Les enseignants – Objectifs 2030

	Année de base 2018	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4
Primaire					
% enseignant volontaire	26,9%	0%	0%	0%	0%
% enseignants subventionnés	0%	0%	27%	27%	27%
Collège					
% volontaires des parents	31,3%	0%	0%	0%	0%
% enseignants volontaire ANVT	14,1%	0%	0%	0%	0%
% enseignants subventionnés	0%	0%	45%	45%	45%
Lycée					
% volontaires des parents	23,8%	0%	0%	0%	0%
% enseignants volontaires ANVT	5,6%	0%	0%	0%	0%
% enseignants subventionnés	0%	0%	30%	30%	30%

Comme signalé en introduction, l'arbitrage principal se fait au niveau de la politique enseignante avec la suppression des enseignants volontaires et la création d'un nouveau statut d'enseignants : les enseignants subventionnés payés par l'Etat. La suppression des enseignants volontaires devrait permettre (i) de réduire la charge financière des parents qui scolarisent leurs enfants et (ii) améliorer la qualité des apprentissages en maîtrisant davantage le profil et les compétences des enseignants.

Dépenses pédagogiques	Année de base 2018	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4
-----------------------	--------------------	-----	-----	-----	-----

Primaire (en Fcfa par élève)	773,0	1 545,9	1 545,9	1 545,9	1 545,9
Collège (en % du PIB/HAB)	0,9%	1,7%	1,7%	1,5%	1,5%
Lycée (en % du PIB/HAB)	1,7%	3,4%	3,4%	3,4%	3,4%
Ratio élève – maître	Année de base 2018	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4
REM enseignant	43,2	40,0	40,0	40,0	43,0

L'enseignement technique et la formation professionnelle – Objectifs 2030

	Année de base 2018	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4
Nombre d'apprenants dans le public	14 460	17 352	28 920	28 920	25 000
Technique toutes filières					
Apprenants en % de l'effectif total du public	53,7%	53,7%	50,0%	45,0%	40,0%
% Section tertiaire (G1, G2, G3)	77,6%	77,6%	60,0%	60,0%	60,0%
% section industrielle (E,F1,F2,F3,F4,Ti)	22,4%	22,4%	40,0%	40,0%	40,0%
Formation professionnelle toutes filières					
Apprenants en % de l'effectif total du public	46,3%	46,3%	50,0%	55,0%	60,0%
% CFMI	1,4%	1,4%	2,0%	2,0%	2,0%
% section industrielle (BT,CAP,CQP)	95,9%	78,6%	83,0%	88,0%	88,0%
% Formation Prof. (CAP et BT) de type agricole	2,6%	20,0%	15,0%	10,0%	10,0%

La différence entre les scénarios est liée à :

- (i) La répartition des élèves entre l'enseignement technique et la formation professionnelle. Dans le scénario 4 par exemple, la part des élèves dans la formation professionnelle augmente considérablement, passant de 46,3% en 2018 à 60% en 2030. Cette augmentation est conforme à la politique nationale de développement.
- (ii) La répartition entre les filières avec par exemple, pour l'enseignement technique : une augmentation de la part des filières industrielles et pour la formation professionnelle une augmentation de la part des filières agricoles. Ces évolutions répondent aux besoins du marché du travail.

Enseignement supérieur et recherche scientifique – Objectif 2030

	Année de base 2018	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4
Nombre d'étudiants / 100 000 habitants	1 256	1 500	1 500	1 500	1 500
% d'étudiants dans l'enseignement à distance		2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
% d'étudiants au privé	20,2%	26,0%	26,0%	26,0%	26,0%
Université de Lomé					
Nombre d'étudiants Lomé:	55 852	77 413	77 413	77 413	77 413
Ratio Etudiant/enseignant	104	100	100	100	100
Dépenses pédagogiques par étudiant en % PIB/Hab	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%
Bourses par étudiant en % PIB/Hab	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%
Université de Kara					

Nombre d'étudiants Kara:	17 879	25 741	25 741	25 741	25 741
Ratio Etudiant/enseignant	118	100	100	100	100
Dépenses pédagogiques par étudiant en % PIB/Hab	21,7%	21,7%	21,7%	21,7%	21,7%
Bourses par étudiant en % PIB/Hab	28,1%	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%

Dans l'enseignement supérieur, les scénarios ne varient pas. Il y a une augmentation des effectifs avec une part plus importante du privé qui passe de 20,2% en 2018 à 26% en 2030. Des efforts sont également faits pour améliorer le ratio étudiant / enseignant mais ce dernier reste élevé.

Les différents scénarios ont des impacts en termes financiers et qualitatifs. Le tableau suivant permet d'avoir un aperçu sur les gaps de financement engendrés par les différents scénarios.

Analyse des gaps de financement selon les scénarios (en Mds de FCFA)

	SC1	SC2	SC3	SC4
Période 2020 – 2022 (période du PTAB)				
Ressources de l'Etat pour dépenses courantes éducation	480,5	480,5	480,5	480,5
Dépenses courantes pour l'éducation	501,1	474,8	506	505
Gap de financement sur dépenses courantes	-20,6	5,7	-25,8	-24,5
Période 2023 – 2026				
Ressources de l'Etat pour dépenses courantes éducation	788,6	788,6	788,6	788,6
Dépenses courantes pour l'éducation	831,8	739,4	794,4	790,5
Gap de financement sur dépenses courantes	-43,2	49,2	-5,8	-1,9
Commentaires	Scénario non soutenable au niveau financier	Scénario non soutenable au niveau technique : baisse de la qualité	Nouvelle catégorie d'enseignants = enseignants subventionnés REM : 40 en 2030	Nouvelle catégorie d'enseignants = enseignants subventionnés REM : 43 en 2030

Le gouvernement doit désormais se prononcer sur le choix de scénario afin de permettre de poursuivre l'élaboration du PSE 2020 – 2030.

3. Les enseignants volontaires versus enseignants subventionnés par l'Etat

Comme signalé précédemment, les enseignants volontaires sont de plus en plus nombreux dans le système éducatif togolais, du préscolaire au Lycée (cf. graphique 1). Il existe deux types d'enseignants volontaires :

- **Les enseignants volontaires payés par les parents d'élèves (EV)**
- **Les volontaires nationaux de l'éducation (VNE)** recrutés et payés par l'Agence Nationale de Volontariat au Togo (ANVT).

Les conditions de traitement diffèrent d'un type à l'autre et ils ne reçoivent aucune formation pédagogique initiale. Dans l'objectif (i) d'améliorer la qualité des apprentissages en maîtrisant davantage le profil et la qualification des enseignants volontaires, (ii) d'assurer une formation initiale de rattrapage des EV, (iii) de réduire la participation financière des ménages dans la scolarisation de leurs enfants et (iv) d'améliorer les conditions de vie de ce corps enseignant, il est prévu de transformer le statut d'enseignant volontaire (EV) en enseignants subventionnés de l'Etat.

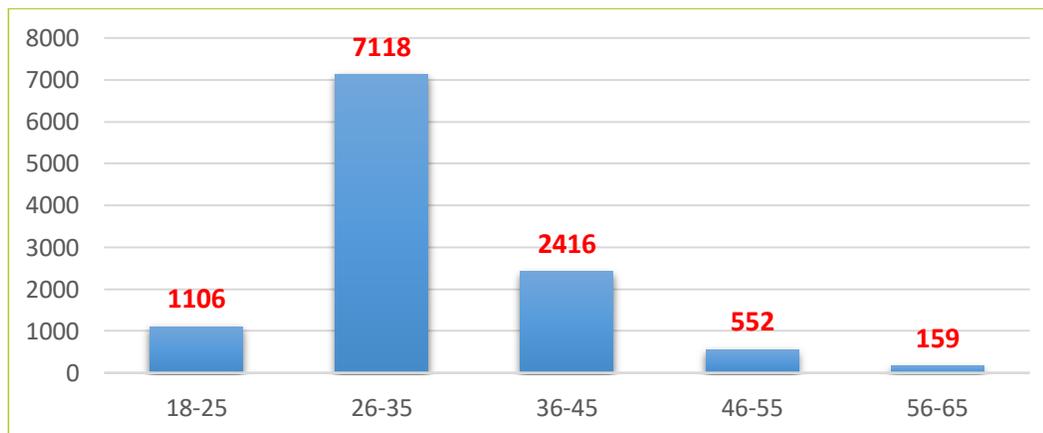
Tableau 3 : Effectif des enseignants volontaires par cycle

	Enseignants volontaires	Volontaires nationaux de l'éducation	TOTAUX
PRESCOLAIRE	1 996	-	1 996
PRIMAIRE	6 268	-	6 268
COLLEGE	1 917	270	2 187
LYCEE	1 193	415	1 608
TOTAL	11 371	688	12 059

Source : Base de données DRH, 2018

Les enseignants volontaires payés par les parents sont relativement jeunes puisque 62% des enseignants sont âgés de 26 à 35 ans comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 3 : Pyramide des âges des enseignants volontaires payés par les parents



Source : Base de données DRH, 2018

Le niveau d'étude des enseignants volontaires est variable comme le montre le tableau 4 ci-dessous. Au primaire, seulement 18,3% des enseignants volontaires payés par les parents ont un niveau CAP, c'est à dire un niveau BAC et 37,6% ont un niveau CEAP c'est à dire BEPC. Au regard des études internationales réalisées sur les acquis scolaires au Togo⁹, il est légitime de s'interroger sur les capacités de ces enseignants volontaires à transmettre les compétences nécessaires aux élèves d'autant plus que la majorité de ces enseignants n'ont reçu aucune formation en pédagogie, excepté lorsque des partenaires ont financé des formations spécifiques.

⁹ Cf. les études PASEC

Tableau 4 : Tableau sur les qualifications des enseignants volontaires au préscolaire et primaire

Diplômes professionnels	Préscolaire		Primaire		Total
CAM	66	3,3%	106	1,7%	172
CEAP	485	24,3%	1 144	18,3%	1 629
CAP	554	27,8%	2 357	37,6%	2 911
NON PRÉCISÉ	891	44,6%	2 661	42,5%	3 552
TOTAL	1996	100,0%	6 268	100,0%	8 264

Source : Base de données DRH, 2018

Au collège, le niveau d'étude des enseignants volontaires (payés par les parents et par l'ANVT) est plus élevé avec 48% qui ont le niveau BAC II et 24,8% avec le niveau licence. Pour le collège, 23,1% d'enseignants ont le niveau BAC II et 41,8% ont un niveau Licence.

Tableau 5 : Tableau sur les qualifications des enseignants volontaires au secondaire 1 et 2

Diplômes académiques	Collège			Lycée		
	EV	VNE	Total	EV	VNE	Total
BEPC	217		217	137		137
BAC I	66		66	21		21
BAC II	1016	33	1049	333	38	371
LICENCE	371	171	542	441	231	672
MAITRISE	36	64	100	76	140	216
MASTER	1	1	2	8	6	14
INGENIEUR	1	1	2	2	0	2
NON PRÉCISÉ	209	0	209	175	0	175
TOTAL	1 917	270	2187	1 193	415	1608

Source : Base de données DRH, 2018

Dans l'optique de l'adoption du scénario 3 ou 4 où les enseignants volontaires seraient pris en charge par l'Etat, plusieurs mesures sont à prendre **afin de gérer le stock** actuel d'enseignants volontaires. La question du flux, à savoir quelles sont les dispositions à prendre pour que les enseignants volontaires n'existent plus dans les écoles togolaises, la politique enseignante élaborée en 2018 répond à cette préoccupation avec notamment la mise en place d'un concours annuel sur le recrutement d'enseignants en fonction des besoins.

Les pistes de propositions pour que les enseignants volontaires deviennent des enseignants subventionnés :

Au Primaire

- Prendre une mesure dérogatoire pour changer le statut des enseignants volontaires
- Sélectionner les volontaires qui sont titulaires du CAP et du CEAP
- Assurer leur renforcement de capacité dans les ENI durant les vacances en didactique des disciplines et en psycho pédagogie.
- Changer le statut des enseignants volontaires, pour qu'ils deviennent des enseignants subventionnés rémunérés par l'Etat à la fin de la formation.

- Proposition de rémunération pour les enseignants subventionnés: pour assurer une soutenabilité financière, le scénario 3 et 4 proposent un salaire de base de cette nouvelle catégorie d'enseignant de 720 000 FCFA par an en début de carrière et pourrait évoluer jusqu' à 811 000 FCFA en fin de carrière.
- Pour les enseignants volontaires qui n'ont pas le CEAP, une commission spécifique sera créée afin de réfléchir sur les possibilités de changement de statut pour ces enseignants, tout en respectant l'exigence de qualité (prise en considération de la validation des acquis d'expérience professionnelle)

Au secondaire

- ✓ Sélectionner les volontaires qui sont titulaires d'une maîtrise, d'une licence d'enseignement, du Certificat d'Aptitude Pédagogique des Collèges d'Enseignement Général (CAP-CEG) et du Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Education Physique et Sportive (CAP-EPS).
- ✓ Organiser des séances de formation pédagogique de rattrapage durant les vacances
- ✓ Changer le statut des enseignants volontaires, pour qu'ils deviennent des enseignants subventionnés rémunérés par l'Etat à la fin de la formation.
- ✓ Le salaire de base de cette nouvelle catégorie d'enseignants serait fixé à 900 000 FCFA par an en début de carrière et à 1 014 000 en fin de carrière.
- ✓ Pour les enseignants volontaires qui n'ont pas le CAP-CEG, une commission spécifique sera créée afin de réfléchir sur les possibilités de changement de statut pour ces enseignants, tout en respectant l'exigence de qualité (prise en considération de la validation des acquis d'expérience professionnelle)

Les enseignants subventionnés pourront être intégrés progressivement par voie de concours de recrutement dans la fonction publique. Un quota annuel au concours de recrutement de la fonction publique sera réservé aux enseignants subventionnés.

Remarques

Les participants ont mis l'accent sur la nécessité (i) d'engager des discussions avec les syndicats d'enseignants et (ii) d'impliquer les Directions Régionales dans l'identification des enseignants volontaires présents dans les établissements publics afin d'éviter un afflux d'enseignants volontaires venus de tous horizons.

4. Les prévisions de financement des partenaires techniques et financiers (PTF)

Dans le cadre de la préparation du plan sectoriel de financement, il a été demandé aux différents partenaires du secteur de préciser leurs intentions de financement sur la période 2020 – 2022 qui correspond à la période d'élaboration du plan triennal d'action budgétisé (PTAB). Les informations transmises ont été consolidées dans l'outil de collecte habituellement utilisé lors des revues sectorielles.

Remarques sur les analyses :

- Il s'agit de prévisions de financements. Ce qui signifie que ces estimations peuvent varier (à la hausse ou à la baisse) dans la réalité.
- Les informations transmises n'étaient pas les mêmes selon les PTF et les sous-secteurs. Autant que possible les financements indiqués ont été ramenés à la période 2020- 2022 mais cela n'a pas toujours été le cas.

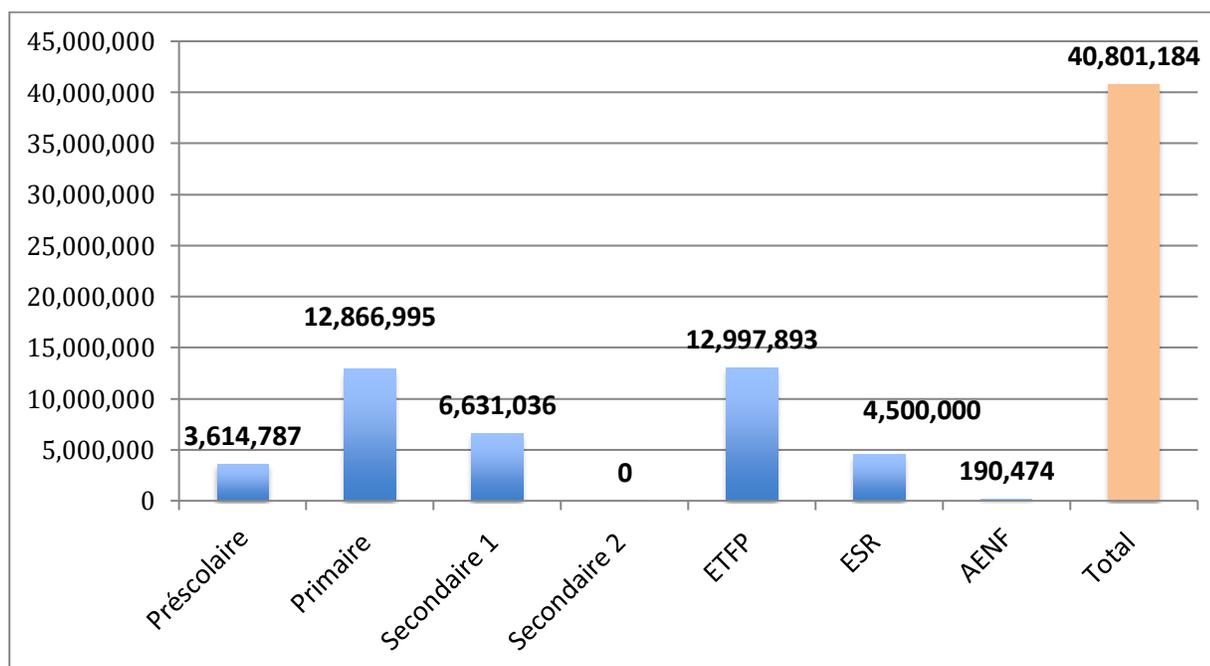
- Les prévisions de financement du PME sont de 18 Mo USD. Il a été décidé de les répartir de façon provisoire comme suit : 30% préscolaire et 70% primaire sur 2020 - 2022)

Tableau 6 : les prévisions de financement des PTF par sous-secteur (USD)

	Période	Total Montant (en USD)
Préscolaire	2020 - 2022	10 844 360
Primaire	2020 - 2022	38 600 985
Secondaire 1	2020 - 2023	26 524 145
Secondaire 2	n.d	0
ETFP	2020 - 2022	38 993 679
ESR	2020 - 2023	18 000 000
AENF	2020 - 2023	761 894
Total		133 725 063

Le graphique suivant donne un aperçu du montant moyen annuel des prévisions de financement par sous-secteur.

Graphique 4 : Montant USD moyen annuel des prévisions de financement



Tous secteurs confondus, le montant annuel moyen des prévisions de financement des partenaires techniques et financiers est d'environ 40,8 millions USD. Il est important de noter :

- Le montant annuel moyen des prévisions de financements pour l'ETFP est légèrement plus élevé que pour l'enseignement primaire. A la différence notable que pour l'ETFP les conventions de financement sont déjà signées alors que pour le primaire il s'agit de prévisions non encore confirmées (Banque Mondiale et PME).

- Le sous-secteur de l'enseignement secondaire 2 (les lycées) ne reçoit aucun financement extérieur, pouvant ainsi remettre en cause le continuum éducatif avec un fort risque de goulot d'étranglement au niveau de la promotion des effectifs de la 3^{ème} à la seconde
- L'AENF reçoit également peu de financements extérieurs.

Tableau 7 : les prévisions de financement par sous-secteur (USD) selon les PTF

	Pré-scolaire	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	ETFP	ESR	AENF	TOTAL
PME	5 400 000	12 600 000	0	0	0	0	0	18 000 000
Banque Mondiale	3 750 000	15 000 000	10 000 000	0	0	18 000 000	0	46 750 000
UNICEF	1 529 660	9 231 714	131 589	0	0	0	438 634	11 331 597
Coopération allemande		0	0	0	11 025 869	0	0	11 025 869
AFD		0	15 759 456	0	4 230 000	0	0	19 989 456
KFW		0	0	0	23 400 000	0	0	23 400 000
Plan	164 700	1 000 454	266 200	0	0	0	0	1 431 354
AEAI		114 594	348 244	0	0	0	323 260	786 098
UNESCO		500 000	0	0	270 290	0	0	770 290
Handicap International		154 224	18 656	0	67 520	0	0	240 400

5. La Scolarisation des filles

L'Objectif de Développement Durable (ODD) 4 de l'Agenda 2030 vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Comme signalé dans le RESEN, les disparités entre les filles et les garçons se creusent au fur et à mesure de l'avancée dans le système éducatif (cf. graphique 2 ci-dessus). Ce qui signifie que les filles qui sont inscrites à l'école, ont tendance à l'abandonner très tôt, à redoubler plus que les garçons, et à avoir des résultats scolaires souvent faibles. Afin de mieux comprendre les raisons de ces disparités, l'UNICEF a mené une étude qualitative dans trois régions où les disparités sont les plus fortes : Plateaux, Centrale et Savanes. Au total, 131 entretiens individuels approfondis (dont 99 hommes et 32 femmes) et 29 groupes de discussion comprenant 209 participants (dont 84 participants de sexe masculin et 125 de sexe féminin) ont été organisés. Des observations simples ont été réalisées dans des établissements scolaires dans les trois régions.

Cette étude a révélé que la sous-scolarisation des filles est la conséquence d'une combinaison de facteurs divers. La première catégorie de facteurs porte sur les freins d'ordre politique, institutionnel et législatif avec notamment (i) l'absence d'une politique ou d'une stratégie dédiée à la promotion de la scolarisation des filles, (ii) l'inexistence de points focaux Scolarisation des filles au niveau déconcentré ; (iv) l'inexistence d'une politique ou d'une stratégie de promotion de la scolarisation des filles, (iii) l'inefficacité des mesures visant l'augmentation des femmes enseignantes en général et en milieu rural en particulier, (iii) l'éloignement des infrastructures, notamment au secondaire, (iii) la faible prise en compte de la santé et de l'hygiène menstruelle dans les écoles.

Des lacunes ont aussi été relevées sur la coordination interne et externe des activités en faveur de la scolarisation des filles avec une faible inter-sectorialité des interventions, l'absence d'un cadre de dialogue ou groupe thématique.

Sur le plan légal, d'importants défis ont été identifiés. Il s'agit, entre autres, du caractère fragmenté du cadre législatif lié à l'éducation marqué par l'absence de texte intégrant les différentes dispositions existantes (Décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc.) susceptibles de faciliter la prise de décision, la méconnaissance des textes juridiques par les acteurs du fait d'une dissémination insuffisante, l'absence de textes spécifiques sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire (VBGMS) et le faible signalement de ces actes. Aussi, la faible application de la loi par les autorités judiciaires constitue un des facteurs explicatifs de la persistance des violences sexistes en milieu scolaire qui débouchent, dans beaucoup de cas, sur les grossesses précoces et le rejet des filles du système éducatif, étant entendu qu'il n'existe pas de ligne officielle claire en matière de gestion des cas de grossesses de jeunes filles en milieu scolaire.

Il existe une corrélation positive entre la situation socio-économique des familles et la sous-scolarisation des filles au Togo. En effet, il ressort de l'analyse des données que, lorsque les ménages sont confrontés à des difficultés financières, certains ménages pauvres adoptent des stratégies qui impactent négativement la scolarisation des filles ou leur maintien dans le système. Certaines familles sont amenées à retirer leurs filles de l'école au profit de leurs activités économiques ou pour les confier à des familles urbaines, au détriment de leur scolarité.

Par ailleurs, bien d'autres stratégies préjudiciables à l'instruction scolaire des filles ont été identifiées. Le cas des filles *baby sitter* est assez inédit. Ces dernières (filles en âge scolaire de 6 à 14 ans) sont sollicitées pour s'occuper de leurs jeunes frères et sœurs pendant que les parents vaquent à leurs occupations économiques. L'étude a en outre relevé la persistance ou la survivance de pesanteurs socioculturelles qui ont des conséquences néfastes sur la scolarisation des filles au Togo. Au-delà des stéréotypes de genre, l'étude a mis au goût du jour la survivance de pratiques traditionnelles néfastes qui constituent des barrières à la scolarisation des filles. Il s'agit, entre autres, du mariage d'enfants (à travers le recours à l'échange de filles entre familles, le rapt/l'enlèvement), le « confiage » d'enfants, le phénomène de la jeune fille accompagnatrice de la jeune mariée, etc.

L'environnement scolaire porte également en lui les germes de la déscolarisation des filles. L'offre éducative n'est pas suffisamment pertinente au regard des besoins d'apprentissage si bien que de nombreuses filles abandonnent l'école arguant que l'école ne forme pas aux compétences de vie nécessaires à l'intégration sociale et professionnelle. Pèle mèle, l'insuffisance d'infrastructures adéquates intégrant systématiquement les ouvrages d'eau et d'assainissement, l'insuffisance de modèles féminins dans le corps enseignant et d'encadrement, la faible estime de soi de la part des filles sont autant de facteurs qui renforcent le décrochage scolaire des filles.

Un autre facteur de décrochage et non des moindres est la prévalence des grossesses précoces liées à des facteurs divers : (i) manque d'infrastructures scolaires dans les milieux ruraux obligeant les filles à migrer vers des zones urbaines ou périurbaines pour fréquenter au secondaire et ceci sans le contrôle des parents ; (ii) manque de compétence de vie courante des filles pour faire face aux situations à risques dans leur vécu quotidien ; (iii) absence ou déficit de communication parents-enfants ; (iv) absence de cadre de discussion et d'écoute des adolescents en milieu scolaire sur des sujets de la vie courante ; (v) démission des parents et prise en charge des filles par des adultes disposant de revenus réguliers ; (vi) mariages d'enfants à travers les pratiques d'échanges, de rapt, d'envoutement ; (vii) la faiblesse de l'offre de service en Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) dans les établissements scolaires y compris la santé et l'hygiène menstruelle.

Il faut noter que les résultats de l'étude montrent que la socialisation de genre négative, très ancrée dans les communautés, les écoles et les foyers, joue un rôle déterminant dans le phénomène de la sous-scolarisation et déscolarisation des filles au Togo. De plus la violence basée sur le genre en milieu scolaire (VBGMS) est très

répandue. Les mariages et les grossesses précoces sont à un niveau très préoccupant. On peut en déduire que les mesures les plus urgentes et à plus haut impact potentiel sont celles qui visent à lutter contre la socialisation négative de genre, les VBGMS ainsi que les grossesses et les mariages précoces.

6. Les matrices stratégiques

Des groupes de travail ont été constitués lors de la revue pour amender la matrice stratégique sous-sectorielle. Le fruit de ce travail est présenté dans cette section. Toutefois, il est important de noter que ces matrices vont encore évoluer tout au long du processus d'élaboration du PSE dans la mesure où un travail reste à faire pour :

- s'assurer de la cohérence des actions principales (certaines actions sont à classer au niveau des activités)
- prioriser les actions principales
- faire les arbitrages politiques nécessaires

6.1 Enseignement Préscolaire

Objectifs	Stratégies	Principales actions
Améliorer l'accès de l'enseignement préscolaire		
O1. Augmenter les effectifs dans le préscolaire	S1.1 Accroître la mobilisation sociale autour de l'enseignement préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer un plan de communication en associant tous les canaux (radio, télé, affiches) pour une meilleure implication des parents dans la demande, l'offre et la gestion des établissements préscolaires ✓ Organiser des campagnes de sensibilisations au niveau central, régional, et communautaire sur l'importance de la préscolarisation
	S1.2 Augmenter les capacités d'accueil et réduire les disparités entre les régions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construire des salles de classes en tenant compte de la carte scolaire et des normes et standards en priorisant les infrastructures dans les zones rurales ✓ Réhabiliter les bâtiments qui ne répondent pas aux normes et standards ✓ Accroître progressivement la couverture des cantines scolaires à tous les jardins d'enfants publics ✓ Installer progressivement des jeux de cour dans les jardins d'enfants publics ✓ Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance du préscolaire sur tout le territoire
	S1.3 Améliorer l'encadrement du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffuser largement les textes sur les critères de création, d'ouverture et de fonctionnement des établissements privés. ✓ Renforcer les mécanismes de supervision des crèches et jardins d'enfants privés par l'administration publique. ✓ Initier des rencontres d'échange entre les fondateurs de jardin d'enfants privés et les inspections pour une meilleure compréhension et application des textes en vigueur.
	S1.4 Promouvoir l'éducation préscolaire inclusive	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l'accès à tous les enfants ayant des besoins spécifiques. ✓ Sensibiliser les éducateurs/trices à accueillir tous les enfants sans aucune discrimination
Améliorer la qualité l'enseignement préscolaire		
O2. Disposer d'éducateurs/trices qualifiés dans le	S2.1 Poursuivre la réforme des ENI sur la formation initiale des éducateurs/trices du préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une formation initiale spécifique de deux ans pour les éducateurs/trices du préscolaire (Distinguer la formation des enseignants du préscolaire avec celle du primaire) au profit des jardins d'enfants publics, privés et communautaires

préscolaire		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un concours spécifique au niveau régional pour les enseignants destinés au préscolaire afin (i) de prendre en compte les spécificités du préscolaire, (ii) de mieux planifier les besoins en éducateurs/trices préscolaire et (iii) de permettre une meilleure répartition et affectation des éducateurs/trices ✓ Réviser les curricula de formation initiale sur le préscolaire en adoptant les approches pédagogiques centrées sur l'enfant ✓ Finaliser la stratégie de mise en œuvre qui est annexée à la politique et concernant la préscolarisation ✓ Doter les enseignants d'un kit de jeux et de technique d'élaboration du matériel didactique à la sortie des écoles de formation ✓ Doter les ENI d'ateliers et les équiper en matériels afin d'améliorer la formation sur la fabrication du matériel didactique
	S2.2 Renforcer la formation continue et l'encadrement pédagogique des éducateurs/trices du préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Former tous les éducateurs/trices à l'utilisation des nouveaux manuels et des kits de jeux. ✓ Former les éducateurs/trices à la fabrication de jeux pour enfants à partir du matériel de récupération sans risques. ✓ Rendre systématique dans toutes les inspections l'expression des besoins en formation continue de tous les éducateurs/trices du préscolaire, y compris des éducateurs du privé ✓ Renforcer la formation des conseillers pédagogiques dans l'encadrement des éducateurs/trices du préscolaire en se référant aux méthodes pédagogiques centrées sur l'enfant ✓ Doter les inspections de ressources humaines et logistiques adéquates pour un meilleur encadrement pédagogique des écoles préscolaires publiques, communautaires et privées
O3. Améliorer la dotation des écoles en matériels pédagogiques	S3.1 Doter les écoles préscolaires de matériel pédagogiques et didactique adéquat (guides et manuels + un kit de jeux par classe)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Subventionner le matériel pédagogique, didactique et d'apprentissage pour les jardins d'enfants publics et communautaires (manuels de français, mathématique et graphisme), des guides et des kits de jeux ✓ Réimprimer le manuel des enfants (cahier d'activité LC, maths, et graphisme) ✓ Former tous les éducateurs/trices à l'utilisation des nouveaux manuels et des kits de jeux
	S3.2 Améliorer l'environnement d'apprentissage des enfants du préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer des normes concernant l'utilisation de l'espace des classes préscolaire ✓ Doter les établissements d'équipements adaptés au 4 – 5 ans

Améliorer la gestion et la coordination de l'enseignement préscolaire		
O4. Améliorer le cadre réglementaire du préscolaire	S4.1 Renforcer l'ancrage institutionnel du préscolaire	✓ Créer une division spécifique au sein de la DEPP pour le préscolaire

6.2 Enseignement Primaire

Objectifs	Stratégies	Principales actions
Améliorer l'accès au primaire et réduire les disparités		
O1. Augmenter l'offre scolaire	S1.1 Assurer l'expansion du système éducatif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place et appliquer strictement les critères établis au niveau de la carte scolaire pour la création des établissements ✓ Mettre en œuvre les modèles de construction des infrastructures scolaires en privilégiant l'approche communautaire (cf. DPEE) ✓ Elargir les formations des communautés au suivi et au contrôle des constructions
O.2 Stimuler la demande de scolarisation pour les enfants vulnérables (les filles, les enfants handicapés et les enfants issus des milieux défavorisés)	S2.2 Limiter la contribution financière des parents	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre la gratuité des manuels au primaire ✓ Améliorer les stratégies de sensibilisation des élèves et des communautés sur l'entretien des manuels scolaires ✓ Former les COGEP à l'entretien et à la réparation des manuels scolaires pour augmenter leur durée de vie ✓ Augmenter la couverture des cantines scolaires aux écoles primaires rurales et dans les milieux urbains et péri-urbains défavorisés
	S2.3 Cibler les localités où les taux d'accès et de rétention sont faibles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des actions spécifiques sur des localités où les taux d'accès et les taux de rétention des filles et des garçons sont les plus faibles (les localités doivent être identifiées par la DPE) ✓ Faire converger les interventions prioritaires sur ces localités (<i>Affectation des enseignants qualifiés, construction de salles de classes, visites des conseillers pédagogiques, formation des enseignants à la pédagogie active, sensibilisation des parents, etc.</i>). (les localités doivent être identifiées par la DPE en tenant compte de la carte scolaire)

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une stratégie spécifique sur la scolarisation des filles
	<p>S2.4 Mettre en place une stratégie pour promouvoir l'éducation inclusive</p> <p>cf. Modèle national d'éducation inclusive au Togo</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Généraliser le modèle d'éducation inclusive (se référant au modèle validé). ✓ Former les enseignants pour la détection précoce des Enfants à Besoins Spécifiques ✓ Sensibiliser les enseignants pour la détection précoce des Enfants à Besoins Spécifiques ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication à travers les mass médias et les réseaux sociaux pour encourager les parents à scolariser les enfants avec un handicap pour améliorer l'image négative de la société sur ces enfants et favoriser et de faciliter leur intégration dans la vie. ✓ Faciliter l'accès à l'école ordinaire à tous les enfants à besoin spécifique en créant les facilités adéquates (rampes d'accès, classes accessibles, matériel pédagogique adapté, manuels adaptés, matériel spécifique, etc.) ✓ Introduire dans la formation initiale des enseignants, l'apprentissage de la langue des signes et du braille ✓ Développer la formation initiale et continue des enseignants sur la gestion des classes inclusives et la diversification des méthodes d'enseignement en fonction du handicap ✓ Actualiser les manuels d'éducation inclusive
O3. Créer un environnement attrayant et protecteur	S3.1 Améliorer la santé et l'accès à l'eau, hygiène et l'assainissement dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire un état des lieux sur la situation de la santé scolaire dans toutes les écoles primaires ✓ Elaborer un plan de réhabilitation / construction des latrines en tenant compte des normes en vigueur et accessibles à tous (entre 50 et 70 élèves par cabine) ✓ Opérationnaliser la mise en place des comités de gestion des latrines dans les écoles ✓ Elaborer et diffuser dans les écoles un fascicule imagé sur la santé, l'hygiène et l'assainissement ✓ Construire des points d'eau accessibles dans toutes les écoles

	S3.2 Promouvoir l'hygiène menstruelle des filles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les familles à l'accompagnement de la jeune fille lors des périodes menstruelles ✓ Evaluer l'expérience du Togo en matière de dotation des jeunes filles en kits d'hygiène ✓ Mettre en place une stratégie pour garantir l'accès des filles aux produits pour l'hygiène menstruelle
	<p>S3.3 Lutter contre les violences en milieu scolaire</p> <p><i>Cf. le cadre stratégique de lutte contre les violences basées sur le genre en milieu scolaire qui détaille les activités</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer les cadres légal, institutionnel et politique relatifs aux violences basées sur le genre en milieu scolaire ✓ Renforcer les mécanismes de prévention et de réponse aux VMS et VBGMS ✓ Appliquer des sanctions adéquates vis à vis des personnes qui commettent des abus sexuels
Améliorer la qualité de l'enseignement primaire		
O4. Améliorer la formation initiale et continue des enseignants	<p>S4.1. Mettre en œuvre la réforme de la formation initiale des enseignants</p> <p><i>Le Togo a adopté la pédagogie active pour mettre en œuvre l'APC. Les élèves professeurs des ENI sont désormais tous formés sur la pédagogie</i></p> <p><i>Cf. la Politique nationale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une politique nationale de formation initiale et continue de tous les acteurs du système éducatif (enseignants, personnel d'encadrement, directeurs des établissements) avec une stratégie de mise en œuvre (<i>en remplacement du schéma directeur</i>) ✓ Accélérer la mise en œuvre de la réforme des ENI (allonger la durée de la formation initiale des enseignants à deux ans) ✓ Accélérer l'élaboration des curriculums pour la mise en œuvre des unités d'enseignement en mettant l'accent sur l'apprentissage de la lecture et des mathématiques ✓ Introduire des unités de valeurs sur l'analyse et l'exploitation des données statistiques dans les curricula de formation initiale des enseignants » afin d'améliorer le pilotage de la qualité au niveau de la salle de classe et de l'établissement ✓ Harmoniser le contenu de formation de toutes les ENI ✓ Faire un recrutement <u>annuel</u> des élèves maîtres professeurs à former dans les ENI (et non biennuel comme c'est actuellement la pratique) ✓ Poursuivre la construction et l'équipement des ENI ✓ Renforcer l'utilisation des TICE dans la formation initiale des ENI ✓ Ouvrir des écoles d'application rattachées aux ENI dans les 3 ENI qui n'en ont pas
	S4.2 Renforcer la formation continue des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre au niveau de chaque inspection un plan de formation des enseignants

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités de tous les enseignants sur la pédagogie active afin de soutenir l'APC ✓ Renforcer en priorité les capacités des enseignants du sous-cycle CP sur l'apprentissage de la lecture et des mathématiques ✓ Elargir l'expérience des pools de formateurs à la pédagogie active dans toutes les inspections (avec la mise à disposition de frais de fonctionnement et des équipements adéquats – Cf. initiative UNICEF) ✓ Optimiser l'utilisation des ENI en les mettant à contribution assurer la formation continue des enseignants
O5 Améliorer la répartition des enseignants	S5.1 Réviser les modalités du concours des ENI	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvrir l'ENI à toutes les personnes qui souhaitent faire carrière dans l'enseignement ✓ Organiser un concours de recrutement des enseignants après la formation initiale de deux ans ✓ Donner aux régions la responsabilité d'organiser le concours avec l'appui de la Direction des Examens et des Concours (le concours reste national) ✓ Autoriser le secteur privé à ouvrir des établissements privés de formation d'enseignants (ENI privées)
	S5.2 Encourager le recrutement des femmes enseignantes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire le temps de séjours des femmes en milieu rural ✓ Mettre en place des mesures incitatives et sécuritaires pour encourager l'exercice de la fonction enseignante par les femmes en milieu rural
	S5.3 Réduire l'Aléa des enseignants Cf. la Politique nationale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reprendre la technique de préparation qualitative de rentrée scolaire ✓ Mettre en place les mesures incitatives pour les enseignants qui sont dans des zones d'accès difficiles et reculées (ex. limiter le temps de séjour). ✓ Intégrer la question des logements des enseignants dans la stratégie nationale des constructions scolaires (construire des logements dans les zones les plus difficiles d'accès) ✓ Mettre en place un système de recrutement au niveau régional en fonction des besoins
O6. Améliorer l'efficacité dans le primaire	S6.1 Réduire les taux de redoublement et d'abandons	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utiliser tous les canaux de communication y compris les réseaux sociaux pour sensibiliser et expliquer davantage aux enseignants et parents les enjeux de la politique des sous-cycles et la réduction du redoublement ✓ Intensifier les campagnes de sensibilisation auprès des parents et des enseignants sur les raisons de la suppression des redoublements dans les sous-cycles (<i>faire ces campagnes tous les ans</i>). ✓ Renforcer les capacités de l'action éducative au niveau local à l'exercice de leurs

		<ul style="list-style-type: none"> rôles dans la mobilité scolaire de leurs enfants ✓ Mener des campagnes de sensibilisation pour s'assurer de l'assiduité des filles en classe ✓ Sensibiliser les parents sur le suivi des devoirs des élèves et sur une meilleure répartition des tâches ménagères entre les filles et les garçons ✓ Former tous les COGEP sur le suivi du rendement scolaire des élèves par les parents (module Aide et Action) ✓ Attirer l'attention des filles sur l'estime de leur propre personne, et leur part de responsabilité dans la construction de leur propre avenir ✓ Mettre en place un partenariat dynamique et effectif entre l'école et les APE : instauration de sessions de discussion sur des thématiques précises ✓ Au niveau de chaque inspection, donner un « certificat aux écoles qui ont les meilleurs taux de promotion (cf. expérience de la région maritime)
O7. Améliorer l'encadrement pédagogique des enseignants	S7.1 Renforcer la formation du personnel d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recruter et former le personnel d'encadrement sur la base des dispositions prévues par la politique nationale des enseignants ✓ Identifier les besoins en personnels d'encadrement à partir d'un ratio personnel d'encadrement/enseignants défini ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation du personnel d'encadrement
	S7.2 Améliorer le fonctionnement des inspections	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Procéder à une allocation financière équitable et rationnelle pour les IEPP et les DRE ✓ Augmenter le budget de fonctionnement des structures déconcentrées, notamment pour les visites de supervision pédagogique. ✓ Mettre en place un mécanisme de suivi de l'impact des visites d'encadrement sur l'amélioration des résultats scolaires ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan d'acquisition, de maintenance et de renouvellement du matériel des Inspections) ✓ Définir les modalités d'acquisition et d'utilisation des véhicules privés par les inspecteurs et les conseillers pédagogiques ✓ Construire et équiper les inspections
O8. Doter les écoles en matériels pédagogiques en prenant en compte les besoins	S8.1 Achever la réforme curriculaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Trouver un « financement tampon » pour le renouvellement des cahiers d'activités de mathématiques pour le CP1 et CP2 (anticiper sur l'année n+1 et faire en sorte que les financements soient disponibles en année n) ✓ Elaborer, éditer, imprimer et distribuer les manuels et guides de mathématiques et

des enfants handicapés		<p>langues et communication pour les CM1, CM2</p> <ul style="list-style-type: none"> - CE1 : Distribuer les nouveaux manuels de Mathématiques et langues - CE2 : imprimer et distribuer les nouveaux manuels de mathématiques et langues - Elaborer, éditer, imprimer et distribuer les manuels et guides de mathématiques et langues et communication pour les CM1 et CM2 : <p>✓ Etendre la réforme curriculaire du CP1 au CM2 dans les 5 champs de formation restants : éducation sociale, éducation physique et sportive, éducation artistique et culturelle, sciences humaines, sciences et technologie</p>
	S8.2 Rendre inclusif le matériel didactique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Traduire les manuels en écriture braille ✓ Introduire des images d'enfants handicapés dans les illustrations ✓ Prévoir des textes relatifs au handicap (Cf le document des normes et standards d'une école inclusive en cours)
O9. Améliorer le système d'évaluations des apprentissages	S9.1 Renforcer le suivi des acquis des apprentissages à travers des évaluations périodiques sur les acquis des élèves	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer une culture de l'analyse et de l'exploitation des résultats des évaluations comme outil de pilotage de la qualité ✓ Renforcer les capacités des concepteurs des manuels sur l'évaluation en APC afin d'améliorer la prise en compte de cette dimension dans l'élaboration des nouveaux manuels ✓ Renforcer la formation continue des enseignants sur l'évaluation en APC (Elaborer des modules spécifiques sur les outils d'évaluation) ✓ Renforcer les capacités du corps d'encadrement, des directeurs et des enseignants sur l'analyse et l'exploitation des résultats des évaluations des acquis scolaires
	S9.2 Prendre en compte les besoins spécifiques des élèves handicapés lors des évaluations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer le processus de mise en place des textes définissant les conditions d'évaluations des élèves handicapés ✓ Vulgariser les textes relatifs à l'évaluation des élèves handicapés ✓ Renforcer les capacités des enseignants et du personnel d'encadrement en matière d'évaluation des élèves handicapés
O10. Améliorer le temps d'apprentissage réel des élèves	S10.1 Réviser l'organisation du temps scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Engager une réflexion sur les emplois du temps actuels afin de prendre en considération les temps « creux » liés aux changements de matières et aux récréations. ✓ Adapter le découpage du temps scolaire au "quantum horaire »
	S10.2 Lutter contre l'absentéisme des	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exploiter les résultats d'enquêtes sur l'absentéisme des enseignants (enquêtes SDI UNICEF)

	enseignants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser périodiquement des enquêtes de suivi de l'assiduité des enseignants ✓ Actualiser les outils d'évaluation des enseignants en prenant en compte les problèmes disciplinaires relatifs à la fonction enseignante ✓ Publier à temps (au plus tard à la mi-juillet) les mutations et affectations inter et intra régional des enseignants et du personnel administratif ✓ Prendre les dispositions nécessaires afin que les formations des enseignants s'organisent en dehors du temps scolaire (congés ou vacances). ✓ Impliquer les syndicats d'enseignants à une réflexion sur le quantum horaire à partir des résultats de l'analyse de l'impact de la faiblesse du temps réel d'apprentissage dans les classes ✓ Etudier la possibilité de mettre en place un mécanisme de rapportage sur l'absentéisme des enseignants. ✓ Impliquer les COGEP et les APE ainsi que les élèves dans le suivi de la présence des enseignants (ce qui implique d'intégrer ces aspects dans les formations qui sont données aux COGEP et APE et de les doter de moyens adéquats)
--	-------------	---

Améliorer la gouvernance des écoles / gestion		
O11. Améliorer les outils de pilotage des établissements	S11.1 Améliorer l'utilisation et l'exploitation des tableaux de bord	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualiser les tableaux de bord et les mettre à disposition des écoles à temps ✓ Donner une formation basique en statistiques aux directeurs ✓ Former les directeurs sur l'utilité et l'utilisation des tableaux de bord (primaire et secondaire) – Expliquer le bien fondé de ces outils ✓ Poursuivre la formation des chefs sections statistiques des inspections à l'exploitation des données statistiques et des tableaux de bord
O12. Renforcer le rôle des directeurs	S12.1 Renforcer la formation pédagogique, administrative et financière des directeurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer et mettre en œuvre une formation en ligne pour les directeurs d'école (les adjoints et ceux qui sont en poste) ✓ Renforcer les capacités des directeurs en poste sur le pilotage et la gestion des écoles (cf. module de formation existant sur les finances, la gestion administrative et la gestion pédagogique) ✓ Elaborer un module sur les statistiques scolaires (voir avec la DPEE) ✓ Diffuser à tous les directeurs les guides sur la gestion des écoles ✓ Appliquer les critères et le mode de nomination des directeurs (cf. statut particulier des enseignants)

O13. Améliorer la gouvernance des écoles	S13.1 Améliorer le suivi et le contrôle des dépenses des écoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités des membres des COGEP sur la gestion du budget ✓ Renforcer la formation des comptables des structures déconcentrées sur le contrôle comptable ✓ Organiser des suivis périodiques de la gestion financière des écoles ✓ Appliquer des sanctions (idoines) en cas de non respect des textes concernant la gestion des établissements
	S13.2 Généraliser les projets d'école	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluer la mise en œuvre des projets d'école ✓ Systématiser la pratique de projets d'école au niveau national ✓ Former tous les acteurs qui interviennent dans l'école sur le bien fondé et l'élaboration des projets d'école ✓ Accompagner la mise en œuvre et le suivi des projets d'école

6.3 Enseignement Secondaire

Objectifs	Stratégies	Principales actions
Améliorer l'accès au secondaire et réduction des disparités		
O1. Augmenter l'offre scolaire	S1.1 Assurer l'expansion du système éducatif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place et appliquer strictement les critères établis au niveau de la carte scolaire pour la création des établissements (<i>Renforcer l'approche des collèges de proximité en tenant compte de la forte demande scolaire</i>) ✓ Transformer progressivement les CEGIL en établissements publics ✓ Systématiser le mode de construction des infrastructures à base communautaire (cf. DPEE)
O2. Améliorer l'efficacité dans le secondaire	S2.1 Améliorer les taux de transition (CM2 -6 ^{ème} et 3 ^{ème} – 2 nd e) notamment des filles et les taux de promotion	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer la gratuité pour les filles et les garçons au secondaire 1 ✓ Instaurer la gratuité pour les filles au secondaire 2 ✓ Faciliter l'accès des filles au secondaire 2 dans les zones rurales ✓ Sensibiliser les parents sur les avantages de la poursuite des études secondaire des filles

	S2.2 Réduire les redoublements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Transformer le probatoire en 1^{ère} partie du bac général (Relancer la commission sur les réflexions concernant la possibilité de faire le Bac en 2 ans (En 1^{ère}, l'examen du Bac porte sur quelques matières et en Terminale, les élèves passent l'examen sur les autres matières) ✓ Sensibiliser les chefs d'établissements et les enseignants sur le suivi continu des performances des élèves ✓ Renforcer les capacités des enseignants sur l'analyse des résultats des élèves cas par cas au moment des conseils de fin d'année scolaire (progression des élèves) ✓ Au niveau de chaque inspection, donner un « certificat aux établissements qui ont les meilleurs taux de promotion (cf. expérience de la région maritime) ✓ Former tous les COGERES sur le suivi du rendement scolaire des élèves par les parents (module Aide et Action)
	S2.3 Mettre en place un système d'orientation efficient	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une stratégie nationale sur l'information et l'orientation scolaire ✓ Créer des centres régionaux d'information et d'orientation au niveau de chaque région ✓ Recruter et former des conseillers d'orientation pour chaque région
O3. Créer un environnement attrayant et protecteur	S3.1 Améliorer les équipements des établissements secondaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Equiper tous les établissements de suffisamment de tables-bancs pour respecter la norme de 2 élèves par banc ✓ Poursuivre l'électrification des établissements secondaires (panneaux solaires) ✓ Privilégier les équipements de tous les établissements en matériel de laboratoire afin d'encourager les élèves à s'orienter vers les filières scientifiques et former les enseignants à leur utilisation
	S3.2 Améliorer l'accès à l'eau, hygiène et l'assainissement dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Equiper tous les CEG en latrines en respectant la norme avec comme préalables : 1) état des lieux, 2) plan de construction ✓ Opérationnaliser la mise en place des comités de gestion des latrines dans les établissements ✓ Distribuer dans tous les établissements scolaires un fascicule imagé sur la santé, l'hygiène et l'assainissement ✓ Créer des points d'eau dans tous les établissements secondaires
	S3.3 Promouvoir l'hygiène menstruelle des filles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Opérationnaliser le référentiel de santé dans les établissements en collaboration avec le Ministère de la santé ✓ Elargir la mise en place des clubs de pairs éducateurs ✓ Sensibiliser les familles à l'accompagnement de la jeune fille lors des périodes menstruelles

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une stratégie pour garantir l'accès des filles aux produits pour l'hygiène menstruelle
	<p>S3.4 Lutter contre les violences en milieu scolaire</p> <p>Cf. le cadre stratégique de lutte contre les violences basées sur le genre en milieu scolaire qui détaille les activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer les cadres légal, institutionnel et politique relatifs aux violences de genre en milieu scolaire ✓ Lutter contre les grossesses en milieu scolaire Notamment en clarifiant la position du Ministère auprès des équipes éducatives en matière de scolarisation des jeunes filles enceintes ? (Appuyer les directeurs/enseignants qui font face à ce problème, par exemple avec un fascicule d'accompagnement si cela n'existe pas déjà) ✓ Renforcer les mécanismes de prévention et de réponse aux VMS et VGMS
Améliorer la qualité		
O4. Améliorer la formation initiale et continue des enseignants	<p>S4.1. Mettre en œuvre la réforme de la formation initiale des enseignants du secondaire</p> <p>Cf. La politique enseignante et le statut particulier des enseignants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre la formation initiale des enseignants du secondaire par les universités ✓ Organiser le concours de recrutement des enseignants du secondaire au niveau régional
	<p>S4.2 Renforcer la formation continue des enseignants</p> <p>Cf. La politique enseignante</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer un quota horaire minimum annuel de perfectionnement professionnel pour les enseignants du secondaire ✓ Mettre en œuvre la formation continue des enseignants du secondaire à l'ENS (décision du conseil des Ministres) ✓ Elaborer et mettre en œuvre au niveau de chaque inspection un plan de renforcement des capacités des enseignants en fonction des besoins ✓ Former les enseignants et les inspecteurs sur l'évaluation des acquis scolaires selon l'APC ✓ Former tous les enseignants sur les programmes allégés et augmenter la durée de la formation¹⁰ ✓ Former les enseignants à l'utilisation de matériel de laboratoire

¹⁰ La durée de 3 jours est insuffisante et tous les enseignants doivent être formés, pas uniquement ceux affectés au niveau correspondant à l'introduction des nouveaux programmes

O5. Poursuivre la réforme curriculaire	S5.1 Alléger et actualiser le programme du secondaire 1 (6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} : pour toutes les disciplines = Ok)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entamer un processus d'écriture des manuels du secondaire (<i>renforcer les capacités de la DESG dans l'écriture des manuels</i>) ✓ Former des didacticiens dans toutes les disciplines <p>Secondaire 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Alléger le temps d'enseignement hebdomadaire des élèves à 26 heures. ✓ Augmenter la charge horaire des enseignants du collège à 22h. ✓ Finaliser l'allègement et l'actualisation des programmes pour la classe de 3^{ème} ✓ Apporter les correctifs nécessaires sur les programmes de 6^{ème} après leur mise en œuvre durant l'année 2018-2019 ✓ Insérer dans les programmes, les compétences liées aux évaluations des acquis scolaires selon l'APC <p>Secondaire 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter la charge horaire des enseignants du lycée à 20h ✓ Actualiser et alléger les programmes du secondaire 2 ✓ Insérer dans les programmes, les compétences liées aux évaluations des acquis scolaires selon l'APC
O6. Doter les établissements en manuel	S6.1 Renforcer les ressources pédagogiques des établissements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Harmoniser la liste des manuels qui peuvent être utilisés dans les établissements ✓ Doter les établissements en manuels en privilégiant dans un premier temps les manuels de français, de mathématique et des sciences expérimentales
O7. Améliorer l'encadrement pédagogique	S7.1 Renforcer les ressources des inspections du secondaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer un plan de recrutement des inspecteurs en remplacement des départs à la retraite ✓ Procéder à une allocation financière équitable et rationnelle pour les IESG et les DRE ✓ Renouveler les équipements des inspections qui sont obsolètes (élaborer un plan d'acquisition et de maintenance du matériel) ✓ Mettre en place une commission de réflexion sur les modalités d'acquisition et d'utilisation des véhicules privés par les inspections
	S7.2 Renforcer les capacités des enseignants du secondaire	<p>Secondaire 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place et généraliser les secteurs pédagogiques qui seront des centres de ressources pédagogiques pour les enseignants sous le contrôle de l'inspecteur ✓ Former les enseignants de sciences à l'utilisation du matériel scientifique mis en place dans les laboratoires des établissements ou des secteurs

		<p>pédagogiques</p> <p>Secondaire 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier des lycées de référence (et les équiper) qui serviront de cadre pour le renforcement des compétences pédagogiques des professeurs, notamment dans les domaines scientifiques et technologiques
O8. Améliorer les taux de réussite aux examens	S8.1 Formaliser le système de remédiation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formaliser le système de remédiation dans les établissements sans demander une contrepartie financière (intégrer le temps de remédiation dans le volume horaire des enseignants) ✓ Former les enseignants à la pédagogie différenciée afin de les aider à identifier les difficultés particulières des élèves
O9. Introduire les TICE dans les enseignements	S9.1 Renforcer l'utilisation des TICE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Equiper les secteurs pédagogiques en matériels informatiques et les rendre disponible pour les enseignants du secondaire ✓ Renforcer les compétences en TICE des personnels des inspections ✓ Créer des salles informatiques dans les chefs-lieux de secteur pédagogique au secondaire 1 et dans les lycées de référence au secondaire 2

Améliorer la gouvernance des établissements / gestion		
O10. Les outils de pilotage des établissements	S10.1 Améliorer l'utilisation et l'exploitation des tableaux de bord	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualiser tous les tableaux de bord des CEG ✓ Elaborer un module de formation basique en statistiques et la dispenser à tous les directeurs en poste ✓ Former les chefs d'établissement sur l'utilité et l'utilisation des tableaux de bord (primaire et secondaire) – Expliquer le bien-fondé de ces outils ✓ Poursuivre la formation des chefs de sections statistiques des inspections à l'exploitation des données statistiques et des tableaux de bord
O11. Renforcer le rôle des directeurs	S11.1 Renforcer la formation pédagogique, administrative et financière des directeurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités des directeurs en poste et nouvellement nommés sur le pilotage et la gestion des établissements (via des modules de formation existants et le développement d'une offre de formation en ligne) ✓ Diffuser à tous les chefs d'établissement les modules de formation sur la gestion des écoles ✓ Appliquer les critères et le mode de nomination des chefs d'établissement (cf. statut particulier des enseignants)

O12. Améliorer la gouvernance des établissements scolaires	S12.1 Améliorer le suivi et le contrôle des dépenses des établissements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités des membres des COGERES sur la gestion du budget ✓ Renforcer la formation des comptables des structures déconcentrées
	S12.2 Généraliser les projets d'établissements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Systématiser la pratique de l'élaboration des projets d'établissement au niveau national ✓ Former tous les acteurs qui interviennent dans l'établissement sur le bien-fondé et l'élaboration des projets d'établissement ✓ Accompagner la mise en œuvre et le suivi des projets d'école

Améliorer la Gestion du MEPS		
Objectifs	Stratégies	Actions principales
O1. Organisation institutionnelle du Ministère	1.1 Renforcer le cadre institutionnel du MEPS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre et achever l'élaboration de la loi d'orientation ✓ Revoir le texte portant organisation et fonctionnement du MEPS de sorte à préserver la cohérence entre les directions existantes et les nouvelles structures à créer ✓ Créer une direction des curricula et des manuels scolaires ✓ Créer une division préscolaire au sein de la DEPP ✓ Créer une direction sur le secteur privé chargé du suivi et de l'encadrement des établissements privés ✓ Revoir le texte de l'UCPSAN et intégrer la dimension violence en milieu scolaire (VMS) ✓ Renforcer l'équipe nationale d'évaluation des acquis scolaires (ENEAS) dans son fonctionnement ✓ Créer un institut national de formation et de perfectionnement des formateurs (inspecteurs, conseillers pédagogiques, professeurs d'ENI, etc.)
O2. Améliorer l'encadrement de l'offre éducative privée	2.1 Assurer le suivi des établissements privés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vulgariser le texte relatif aux procédures de création des établissements privés ✓ Rendre opérationnel le dispositif de la coordination et de suivi des établissements privés
O3. Améliorer la planification des	3.1 Renforcer le processus de	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la coordination de l'élaboration des PTA au niveau central

activités	planification au niveau central et déconcentré	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les appuis en planification au niveau des DRE ainsi que le rapportage des activités ✓ Renforcer les formations des IESG pour l'élaboration de leur Plan de travail annuel ✓ Renforcer la coordination dans la mise en œuvre des activités, notamment au niveau central, régional et des inspections en raison des interventions extérieures
O4. Améliorer la répartition de l'offre scolaire en fonction de la demande	4.1 Finaliser la Carte scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un processus d'immatriculation des élèves du public et du privé ✓ Finaliser le processus d'élaboration de la carte scolaire
O5. Améliorer le suivi et le pilotage du sous-secteur Coordination sous-sectorielle : à compléter par l'étude sur le pilotage + Cf. groupe thématique	5.1. Améliorer le système de collecte des données statistiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la qualité de la collecte des données en sensibilisant les directeurs sur l'importance des statistiques ✓ Renforcer le contrôle de données par les inspections ✓ Faire un plaidoyer pour la création d'une ligne budgétaire spécifique pour les statistiques scolaires ✓ Mettre en oeuvre la collecte en ligne ou sur tablette ✓ Finaliser l'harmonisation de la codification des établissements entre les bases de données DRH / DAF / DPEE ✓ Constituer et rendre fonctionnel le groupe thématique SIGE (cf. coordination sectorielle)
	5.2 Améliorer le mécanisme de suivi- évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualiser les PRDE et les PTI au regard des axes du PSE à venir ✓ Appuyer la tenue des revues au niveau régional ✓ Renforcer les capacités des cadres du niveau central et déconcentré à l'exploitation et à l'analyse des données des examens ✓ Mettre en place le système informatisé de planification et de suivi-évaluation (SIPSE) ✓ Rendre opérationnel et fluide la collaboration entre la division étude prospective et suivi-évaluation et les autres services et projets du MEPS ✓ Pérenniser l'initiative Data must speak (DMS) via la mise à disposition des tableaux de bord écoles/établissements aux établissements et communautés
	5.3 Développer une stratégie de communication	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualiser la stratégie de communication en lui adossant un plan annuel ✓ Mettre en place un système de partage de l'information sur les textes essentiels ✓ Mettre à jour régulièrement le site internet du MEPS

6.4 Enseignement Technique et Formation Professionnelle

Objectif	Stratégie	Principales actions
Améliorer l'accès à l'ETFP		
O1. Offrir des informations sur les parcours de formations disponibles	S1.1 Mettre en place un dispositif national de communication et d'orientation professionnelle opérationnel.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concevoir des supports et outils d'information sur les filières de l'ETFP ✓ Organiser des sensibilisations sur les filières existantes ✓ Mettre en place une cellule d'orientation professionnelle au sein du METFIP.
O2. Augmenter les capacités d'accueil des centres de formation professionnelles	S2.1 Redéfinir clairement les filières de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir une carte des filières de formation dans la FP en précisant la qualification professionnelle (<i>donner un nom concret et précis à chaque filière</i>) ✓ Revoir la dénomination des établissements et leurs domaines de formation ✓ Mettre en place le cadre national de certification et de validation des acquis expérientiels prenant en compte tous les modes de formation (formel, informel et non-formel) et en lien avec les orientations de la CEDEAO et de l'UEMOA
	S2.2 Créer de nouveaux centres de formations professionnelles dans les filières agricoles et industrielles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire l'état des lieux des dispositifs de formation existants ✓ Promouvoir la création des nouveaux dispositifs de formation ✓ Construire de nouveaux centres ✓ Elaborer des normes de construction pour les établissements et les centres de formation ✓ Diversifier les offres de formation
	S2.3 Accroître les capacités d'accueil des centres existants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire l'état des lieux des dispositifs de formation existants ✓ Réhabiliter/rénover les centres ✓ Equiper les centres
O3. Améliorer la pertinence de l'offre de formation en tenant compte des besoins du marché du travail	S3.1 Diversifier et Promouvoir des programmes de formation dans les secteurs porteurs ;	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualiser le répertoire des métiers porteurs du pays en collaboration avec l'ANPE ✓ Opérationnaliser la cellule de l'observatoire de la formation pour l'emploi en collaboration avec l'observatoire national - (<i>mener des études régionales sur le marché du travail – problèmes de ressources matérielles et humaines</i>) ✓ Développer des programmes de formations dans les métiers porteurs identifiés en partenariat avec tous les acteurs ✓ Mettre des mesures incitatives pour encourager le secteur privé à investir dans l'agriculture et dans l'industrie

O4. Renforcer l'accès à la formation professionnelle duale	S4.1 Mise en œuvre du schéma directeur de la formation professionnelle duale	✓ Mettre en œuvre le plan d'action du schéma directeur de la formation professionnelle duale
O5. Développer les formations professionnelles d'insertion de courte durée	S5.1 Elaboration s d'une stratégie de la FPI.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluer l'expérience pilote sur le dispositif de formation de courte durée ✓ Identifier les métiers porteurs et les professionnels ✓ Elaborer les curricula de formations ✓ Elaborer les critères de sélection des potentiels bénéficiaires ✓ Mettre en œuvre la formation
O6. Réduire les disparités régionales et améliorer l'accès aux personnes vulnérables	S6.1 Etendre l'offre de formation technique et professionnelle aux zones géographiques les moins desservies tout en prenant en compte les personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une carte de développement de compétences techniques et professionnelles ✓ Promouvoir la création des structures de formations techniques et professionnelle dans les régions les moins pourvues ✓ Mettre en place des mécanismes d'accompagnement des personnes vivant avec un handicap dans la formation professionnelle (bourses d'étude, exonération des frais de formation, mise à disposition des kits de formation, etc.) ; ✓ Adapter/Elaborer les outils de formation (programmes, matériel didactique, etc.) ; ✓ Sensibiliser les personnes vivant avec un handicap à s'orienter vers ces filières ✓
	S6.2 Créer les conditions nécessaires pour encourager la formation des femmes dans les filières de formation professionnelles agricoles et industrielles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des mécanismes d'incitation des femmes à accéder aux filières agricoles et industrielles ; ✓ Sensibiliser les femmes à s'orienter vers ces filières
	S6.4 Mettre en place des mesures d'accompagnement des personnes démunies à la formation professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des mesures incitatives d'accompagnement des personnes démunies ✓ Elaborer les critères de sélection des personnes démunies ✓ Impliquer les OSC œuvrant en faveur des personnes démunies à la sélection des bénéficiaires
	S6.5 Elaborer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle pour prendre en compte la population non-scolarisée et	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer des outils de formation en collaboration avec la DGAENF pour les apprenants non alphabétisés ✓ Elaborer les outils de sélection des non-scolarisés et déscolarisés précoces ; ✓ Recenser la population non-scolarisée et déscolarisée précoce

	déscolarisée en formation professionnelle.	✓ Développer et expérimenter un modèle pédagogique d'intégration des langues nationales arrimé aux TIC dans la formation professionnelle
O7. Etendre la formation de type dual coopératif à toutes les localités du pays	S7.1 Mettre en œuvre le schéma directeur sur la formation professionnelle duale	✓ Mettre en œuvre le plan d'action du schéma directeur de la formation professionnelle duale

Améliorer la qualité de l'ETFP		
O8. Mettre à la disposition du système de l'ETFP des formateurs qualifiés	S8.1 Mettre en place un système de formation initiale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer les prérogatives de formation Initiale des formateurs que l'INFPP a dans son mandat ✓ Renforcer les capacités techniques et matérielles de l'INFPP pour lui permettre de remplir les missions de formation initiale ✓ Elaborer et mettre en œuvre des programmes de formation initiale en associant les universités
	S8.2 Développer la formation continue	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un dispositif de formation continue des formateurs ✓ Mettre en place un système d'identification des besoins en formation continue des formateurs ✓ Recruter et former le personnel pédagogique de l'INFPP pour leur permettre d'effectuer leur mission de formation continue ✓ Elaborer et mettre en œuvre les programmes de formation continue des formateurs de l'ETFP suivant l'APC
	S8.3 Renforcer l'encadrement pédagogique des formateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre une politique de recrutement du personnel d'encadrement pédagogique (inspecteurs + conseillers pédagogiques + conseillers d'apprentissage) ✓ Recruter et renforcer les capacités du personnel d'encadrement, notamment dans le domaine agricole ✓ Renforcer les capacités matérielles de supervision des inspections ✓ Renforcer les compétences des responsables d'établissement à la gestion des établissements et des centres de formation

O9. Mettre en œuvre une ingénierie de formation selon l'APC	S9.1 Réviser les curricula de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités du personnel de la DPP ✓ Réviser les programmes des différentes filières de formation en les adaptant aux besoins du marché du travail et en y intégrant les compétences entrepreneuriales ✓ Implanter les nouveaux programmes ✓ Elaborer les guides pédagogiques et les guides d'évaluation pour toutes les filières et les vulgariser ✓ Elaborer les livrets de formation
O10. Améliorer les conditions d'apprentissage	S10.1 Moderniser les infrastructures et les équipements des établissements et centres de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer un plan de renouvellement des équipements ✓ Poursuivre le renouvellement des équipements des établissements et les centres de formation ✓ Doter les établissements des ressources pédagogiques adéquates (surtout la matière d'œuvre) ✓ Elaborer un plan d'action d'extension du numérique dans le système ETFP ✓ Doter les établissements et centres de formation d'outils informatiques
O11. Impliquer davantage le secteur privé dans le système d'enseignement technique et de formation professionnelle	S11.1 Redynamiser la charte du partenariat Public-Privé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités des chefs d'établissement sur la thématique du PPP ✓ Rendre systématique la démarche des chefs d'établissement vers les entreprises. ✓ Encourager les chefs d'entreprises à accepter les conventions de partenariat avec les établissements/centres de formation ✓ Définir les modalités d'implication du FNAFPP pour rapprocher davantage les entreprises des centres de formation. ✓ Mettre en œuvre le plan d'action de la charte PPP
O12. Encadrer l'apprentissage traditionnel (S12.1 Renforcer le dispositif d'assurance qualité dans l'apprentissage (traditionnelle et duale)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire le plaidoyer pour l'adoption du code de l'apprentissage ✓ Mettre en place un dispositif fonctionnel d'accréditation et de certification pour l'exercice de la fonction de maître-artisan / maître d'apprentissage ✓ Développer un système de formation des maîtres d'apprentissage en pédagogie et encadrement professionnel
Améliorer la gestion et le pilotage de l'ETFP		
O13. Améliorer la gouvernance et la gestion du système de l'ETFP	S13.1 Réviser le cadre juridique et institutionnel du système ETFP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réviser la loi d'orientation pour mieux prendre en compte la situation de l'ETFP ✓ Faire un plaidoyer pour l'adoption du code de l'apprentissage au Togo

	S13.2 Mettre en place un mécanisme effectif de coordination et de pilotage du système	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer un organe de coordination du système ETFP ✓ Réviser le cadre institutionnel du Conseil Supérieur de l'ETFP
O14. Améliorer la gouvernance des établissements et des centres de formation	S14.1 Promouvoir l'autonomie des établissements et des centres de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer le cadre juridique définissant l'autonomie des établissements et des centres de formation ✓ Elaborer un manuel de procédures administratives, financières et comptables pour les établissements et les centres de formation ✓ Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'établissements ✓ Redynamiser les comités de gestion pour une meilleure gouvernance des établissements et des centres de formation
O15. Disposer des financements adéquats pour le système ETFP	S15.1 Mener des plaidoyers pour l'augmentation des financements alloués à l'ETFP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire le plaidoyer pour augmenter la part du budget de l'Etat allouée au sous-secteur de l'ETFP ✓ Créer une ligne budgétaire spécifiques dans la loi des finances pour le financement de la formation duale et les formations de courte durée ✓ Réformer le mode d'abondement du FNAFPP en créant une modalité de collecte directe auprès des cotisants. ✓ Renforcer les capacités institutionnelles et les ressources humaines du FNAFPP pour mobiliser des ressources additionnelles et élaborer des projets spécifiques ✓ Développer un mécanisme de financement de la formation duale par le FNAFPP
O16. Améliorer l'encadrement des établissements privés	S16.1 Renforcer les contrôles des établissements privés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Respecter les normes pour l'octroi des agréments des établissements privés ✓ Renforcer le contrôle des établissements privés et appliquer les sanctions en cas de non respect des normes
O17. Renforcer le système de gestion des informations de l'ETFP	S17.1 Améliorer le système de collecte de données sur l'ensemble du système ETFP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer un schéma directeur sur la collecte des données en impliquant tous les acteurs (DSRP, structures déconcentrées, établissements et centres de formation) ✓ Former les acteurs intervenant dans le système de la collecte et des l'analyse des données (y compris ceux du mode dual) ✓ Renforcer le suivi de la stratégie de l'ETFP

6.5 Alphabétisation et Education non formelle

Objectifs	Stratégies	Principales actions
Améliorer l'accès et l'équité de l'AENF		
O1. Elargir l'accès aux programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle aux adultes de 15-45 ans analphabètes et aux enfants de la tranche d'âge 9 à 14 ans exclus du système éducatif tout en corrigeant les disparités de tous genres	S1.1 Diversifier l'offre en alphabétisation et éducation non formelle et la rendre accessible à toutes et à tous	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager la création des centres d'AENF ✓ Sensibiliser les communautés à l'existence des programmes d'alphabétisation ✓ Prendre en compte le volet post Alpha dans tous les programmes d'alphabétisation ✓ Mettre en œuvre la méthode ALFAA (apprentissage de la langue française à partir des acquis de l'alphabétisation) ✓ Développer de supports d'alphabétisation en langues nationales
	S1.2 Impliquer les acteurs de la société civile et du secteur privé pour élargir l'offre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contractualiser avec les opérateurs d'alpha (faire-faire) ✓ Organiser des campagnes de sensibilisation pour mobiliser les opérateurs
	S1.3 Utiliser les infrastructures existantes dans les communautés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Impliquer les collectivités locales dans les programmes d'alphabétisation ✓ Créer une lettre d'entente avec les ministères en charge de l'éducation pour l'utilisation des établissements scolaires
	S1.4 Mettre à l'échelle les programmes d'éducation non formelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appuyer la création des centres ENF à travers la stratégie du faire-faire ✓ Adapter le modèle ENF aux contextes locaux ✓ Mettre en œuvre et vulgariser le curriculum de l'ENF ✓ Elaborer le matériel didactique pour l'ENF
	S1.5 Encourager l'alphabétisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer des programmes spécifiques en faveur des femmes ✓ Sensibiliser les femmes à l'importance de l'alphabétisation ✓ Décerner un prix régional aux centres qui enrôlent le plus de femmes

Améliorer la Qualité de l'AENF		
O2. Améliorer la qualité des offres/programmes d'alphabétisation et	S2.1 Adapter les curricula de l'alphabétisation et de post-alphabétisation au contexte socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Harmoniser les alphabets/ orthographe des langues d'alphabétisation ✓ Elaborer et vulgariser les matériels pédagogiques adaptés aux besoins des apprenants ✓ Introduire les TIC dans les programmes ✓ Mettre à la disposition des apprenants des kits d'apprentissage
	S2.2 Renforcer les capacités de tous les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un dispositif de formation initiale des animateurs et alphabétiseurs

d'éducation non formelle		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un dispositif de formation continue des alphabétiseurs, des animateurs et du personnel d'encadrement
	S2.3 Améliorer la qualité des programmes ENF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre et vulgariser le curriculum de l'ENF ✓ Elaborer le matériel didactique pour l'ENF ✓ Mettre à la disposition des apprenants des kits d'apprentissage
	S2.4 Renforcer le dispositif de suivi-évaluation des apprentissages (central et déconcentré)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer les outils de suivi et d'évaluation des acquis ✓ Former les acteurs à l'évaluation des acquis pédagogiques des apprenants
	S2.5 Développement d'un environnement lettré favorable à l'utilisation de l'écrit dans les langues d'alphabétisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer des livrets de post alphabétisation destinés aux apprenants ✓ Promouvoir la presse rurale

Améliorer la Gestion de l'AENF		
O3. Améliorer la gestion et le pilotage des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle	S3.1 Renforcer le pilotage de l'AENF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer au niveau régional des cadres de concertation avec les différents acteurs (opérateurs, les services des ministères impliqués, secteur privé, PTF) ✓ Evaluer la stratégie du faire-faire ✓ Renforcer des capacités des structures centrales et déconcentrées de l'AENF pour la bonne conduite de leurs missions ✓ Mettre en place un mécanisme fiable de collecte et de traitement des données statistiques ✓ Mise en place d'un système de suivi-évaluation de l'AENF
	S3.2 Accroître les financements pour l'AENF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières en faveur de l'AENF ✓ Mettre en place un cadre formel et fonctionnel de partenariat des acteurs du sous-secteur ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour plus de visibilité, de crédibilité et de soutien à l'AENF

	S3.3 Renforcer le cadre juridique de l'AENF	✓ Elaborer, valider et appliquer les textes législatifs et réglementaires de l'AENF
--	---	---

6.6 Enseignement supérieur et recherche scientifique

Objectif	Stratégie	Principales actions
Améliorer la gestion des flux dans l'enseignement supérieur		
O1. Favoriser les orientations vers les filières scientifiques, technologiques, agricoles, de santé	S1.1 Mettre en place un système de régulation des flux en adoptant des critères de sélection en fonction des besoins du marché, des plans de développement Nationaux et des capacités d'accueil.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un dispositif d'information sur les filières et les débouchés sur le marché du travail avant l'examen du Baccalauréat ✓ Instaurer des quotas de bourses pour encourager les candidats des filières scientifiques et technologiques ✓ Augmenter les capacités des filières scientifiques et technologiques, et sciences de la santé, sciences agronomiques
	S1.2 Rationaliser les offres de formations publiques et privées en fonction des besoins du marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une cartographie des parcours diplômant pour chaque filière ✓ Réviser le cadre réglementaire de certification des diplômes au Togo ✓ Créer un cadre national de concertation entre le monde du travail et les acteurs de formation (en collaboration avec l'ANPE) ✓ Créer de nouvelles filières en lien avec les besoins du marché du travail et supprimer celles qui sont obsolètes ✓ Mettre en place les passerelles entre les BTS et les licences (définir le système des équivalences)
O2. Mettre en place la formation à distance afin de désengorger les universités publiques	S2.1 Mettre à dispositions les capacités techniques et les ressources humaines adéquates pour rendre opérationnelle la formation à distance	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire une étude de faisabilité sur la mise en place de la formation à distance ✓ Définir les modalités de la mise en place d'un appui technique pour accompagner les enseignants chercheurs à mettre leurs cours en ligne ✓ Effectuer les investissements nécessaires pour améliorer l'accès et la qualité aux technologies de l'information et de la communication. ✓ Capitaliser sur les expériences de formation à distance dans la sous région.

O3. Améliorer l'intégration des établissements supérieurs privés dans le système d'enseignement supérieur	S3.1 Renforcer le suivi et le contrôle des établissements supérieurs privés	✓ Mettre en place une structure administrative dédiée aux établissements privés de l'ES au sein de la direction de l'enseignement supérieur
	S3.2 Promouvoir la création des établissements supérieurs privés en fonction des besoins du marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Finaliser les textes réglementant le secteur privé ✓ Réviser le système d'accréditation pour encourager la création des établissements privés dans les filières porteuses - Mettre en place un système d'accréditation par filière - Instaurer un quota pour la création des établissements avec filières scientifiques, technologiques, agricoles, de santé ✓ Mettre en place un système de subvention (hors financière) du secteur privé pour encourager la création des établissements dans les régions
O4 Augmenter les capacités d'accueil de l'enseignement supérieur public y compris l'ENS	S4.1 Renforcer les capacités d'accueil des établissements d'enseignement public	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construire de nouvelles infrastructures (amphithéâtre, salles, laboratoires, etc.) ✓ Rénover les bâtiments nécessaires
	S4.2 Répartir l'offre d'enseignement supérieur sur tout le territoire nationale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre la carte universitaire par la création des centres universitaires déconcentrés et de l'université polytechnique ✓ Rendre opérationnel la mobilité des étudiants entre les universités publiques
O5. Réduire les disparités (genre, régional et milieux) au niveau de l'enseignement supérieur	S5.1 Mettre en place des mécanismes incitatifs pour favoriser l'inscription des filles et des étudiants vulnérables dans l'enseignement supérieur, surtout dans les filières scientifiques.	✓ Renforcer l'application des critères liés au genre, à l'équité régionale et aux disparités sociales dans l'attribution des bourses
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les mécanismes d'accompagnement pédagogique pour les filles (tutorat des filles) ✓ Mettre en place un mécanisme d'accompagnement social pour les femmes et les enseignants qui ont des bébés (création de crèches dans les universités)
O6. Développer la formation initiale et continue des enseignants du secondaire	S6.1 Faire aboutir la réforme de la formation initiale et continue des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mener des réflexions pour la transformation de l'ENS ✓ Appuyer les universités publiques dans les fonctions pour la mise en œuvre des parcours de formation des enseignants du secondaire
Améliorer la qualité dans le système de l'enseignement supérieur		
O7. Poursuivre la réforme des curricula	S71.1 Harmoniser les contenus des programmes des établissements privés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'application des nouveaux programmes dans toutes les filières des établissements privés ✓ Renforcer les moyens d'inspection et de contrôle du niveau central ✓ Proposer un socle commun de contenu de formation pour les parcours Master

O8. Améliorer les ressources pédagogiques pour les étudiants	S8.1 Encourager l'utilisation des TIC dans les établissements publics	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer des salles informatiques dans tous les établissements publics en lien avec les effectifs ✓ Améliorer / doter la connexion dans tous les établissements en partenariat avec le Ministère de l'économie numérique
	S8.2 Améliorer les équipements pédagogiques des universités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre le projet Galilée (doter les étudiants d'outils informatiques) ✓ Elaborer un plan d'acquisition d'ouvrages physiques et numériques spécialisés en lien avec les formations proposées pour les bibliothèques ✓ Construire ou réhabiliter et équiper les laboratoires et les ateliers des équipements adéquats pour garantir l'amélioration de la qualité des formations
O9. Renforcer l'encadrement pédagogique des étudiants	S9.1 Améliorer le taux d'encadrement des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Finaliser et Adopter les textes concernant le statut de l'enseignant - chercheur ✓ Etablir les règles qui limitent et encadrent l'exercice de la fonction administrative par les enseignants –chercheurs ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan de recrutement annuel des enseignants chercheurs pour compenser les départs à la retraite et l'augmentation prévisionnelle des effectifs ✓ Recruter des enseignants – chercheurs dans les domaines où le déficit en enseignants se fait sentir ✓ Poursuivre la formation pédagogique des enseignants – chercheurs ✓ Mettre en place des mécanismes d'accompagnement pour encourager la promotion des enseignants- chercheurs
	S9.2 Renforcer la participation des professionnels dans les formations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les domaines / matières où l'intervention des professionnels représente un atout considérable pour la formation ✓ Renforcer des partenariats avec le monde professionnel pour encourager leurs interventions dans les formations
O10. Promouvoir la démarche qualité dans les établissements d'enseignement supérieur	S10.1 Renforcer le Système d'assurance qualité dans les établissements d'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre le cadre réglementaire de l'Assurance Qualité ✓ Rendre opérationnel l'agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur ✓ Créer des services d'Assurance Qualité dans tous les établissements privés et publics ✓ Mettre à disposition les ressources financières adéquates pour améliorer l'opérationnalisation du système d'assurance qualité
Améliorer la gestion et le pilotage dans l'enseignement supérieur		

O11. Améliorer la gouvernance dans les universités	S11.1 Mettre en œuvre la loi d'orientation de l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre les textes d'application de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur ✓ Appliquer le mode de désignation des responsables universitaires tels que prévus dans les textes ✓ Mettre en place un mécanisme permettant d'apprécier la redevabilité publique des universités (<i>contrat de performance ???</i>) ✓ Mettre en place des organes et outils de gouvernance destinés à assurer la coordination intersectorielle
O12. Améliorer les financements de l'enseignement supérieur	S12.1 Diversifier les sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudier la possibilité d'augmenter les frais d'inscription dans les universités ✓ Rechercher la possibilité de mettre en place des taxes spécifiques pour financer l'enseignement supérieur ✓ Augmenter les dépenses en capital de l'Etat dans l'enseignement supérieur ✓ Mettre en place des mécanismes incitatifs pour encourager le financement par les entreprises
O13. Améliorer le pilotage de l'enseignement supérieur	S13.1 Renforcer le système d'information de l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir un mécanisme de transfert des données des établissements de l'enseignement supérieur vers le Ministère ✓ Améliorer les dispositifs de suivi des étudiants ✓ Mettre en place un dispositif de suivi des sortants ✓ Améliorer les dispositifs de collecte d'information pour une meilleure définition et application des critères de bourses

Renforcer la recherche		
O14. Renforcer le cadre institutionnel et de gouvernance de la recherche	S14.1 Mettre en place les outils de gouvernance de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer la politique nationale de la recherche ✓ Elaborer un plan stratégique de développement de la recherche universitaire et extra-universitaire ✓ Elaborer et mettre en œuvre des cadres d'évaluation des structures de recherche ✓ Elaborer et valider une stratégie nationale en matière de science, technologie et innovation (STI) ✓ Mettre en place un cadre réglementaire définissant les conditions d'ouverture des laboratoires de [SEP] recherche ✓ Elaborer un plan stratégique de développement de la recherche universitaire et extra-universitaire

	S14.2 Mettre en place des organes de gouvernance destinés à assurer la coordination intersectorielle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place le Conseil National de la Recherche ou une Haute autorité de la Recherche prévu par le Décret n° 86-71 du 11 avril 1986 portant organisation de la recherche scientifique ✓ Mettre en place le Comité technique interministériel de la recherche prévu par le Décret n° 86-71 du 11 avril 1986 portant organisation de la recherche scientifique ✓ Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction de la Recherche Scientifique (DRST) ✓ Créer le Centre National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) ✓ Concevoir un Système d'Information et de Gestion sur la Recherche et les Innovations
O15. Promouvoir la recherche universitaire et extra- universitaire	S15.1 Finaliser et adopter les textes sur le statut des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une structure (Agence) permettant de capitaliser et valoriser les résultats de recherche ✓ Finaliser et adopter les textes concernant le statut des chercheurs ✓ Promouvoir l'accès des femmes aux carrières de recherche à travers des bourses ✓ Poursuivre la mise en place des masters et des écoles doctorales dans les universités publiques du Togo
	S15.2 Développer le partenariat avec le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un cadre de partenariat entre les structures de recherche et le monde professionnel en impliquant les collectivités locales ✓ Mettre en place des mécanismes incitatifs pour encourager le financement de la recherche
	S15.3. Créer/mettre à niveau les structures de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluer les structures de recherche existantes ✓ Préparer et mettre en place un système d'évaluation, d'accréditation et d'assurance-qualité des structures de recherche ✓ Construire/réhabiliter et équiper les structures de recherche (Centres, instituts, Labo, équipes, etc.)
	S15.4. Améliorer les capacités opérationnelles des structures de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer et financer un fonds compétitif pour les structures de recherche ✓ Organiser des rencontres scientifiques et de partage des résultats des travaux de recherche (Conférences, colloques, symposiums, etc.) ✓ Créer des prix d'excellence en matière de recherche ✓ Mettre en place un système de gestion des connaissances ✓ Créer un Fonds de l'Innovation Technologique pour soutenir jeunes innovateurs et la création des start-up

